



Assemblée générale

Soixante et unième session

7^e séance plénière

Lundi 18 septembre 2006, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Point 56 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général (A/61/173)

Rapport de la réunion préparatoire d'experts en vue de la réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/61/323)

Projet de résolution (A/61/L.2)

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale, conformément aux résolutions 59/244 du 22 décembre 2004 et 60/228 du 23 décembre 2005 et à la décision 60/556 du 16 mai 2006, organisera aujourd'hui et demain la Réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

À cet égard, l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/61/L.2. Je crois comprendre que le projet de résolution A/61/L.1 a été retiré.

Pendant la Réunion de haut niveau, l'Assemblée générale évaluera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris; la Réunion sera l'occasion de réaffirmer les buts et objectifs convenus à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en vue de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés, et de déterminer les obstacles et les difficultés rencontrés, les actions et initiatives entreprises pour les surmonter et les mesures importantes pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que les défis et problèmes nouveaux qui se posent.

C'est un honneur pour moi d'être avec vous tous ici aujourd'hui, pour cette Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères remerciements à tous les États Membres pour leur participation; au Secrétaire général, pour avoir dirigé les efforts inestimables des Nations Unies visant à aider les pays les moins avancés; au Secrétaire général adjoint, M. Anwarul Chowdhury, pour le rôle important qu'il a joué dans la mise en œuvre du Programme d'action; aux experts qui ont passé trois jours difficiles

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



au début du mois à préparer cette Réunion de haut niveau; et aux divers fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies pour leur détermination de contribuer à améliorer le sort des 600 millions de personnes qui vivent dans les 50 pays les plus vulnérables du monde.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour renouveler et réaffirmer notre détermination politique de nous acquitter d'ici à 2010, aux niveaux national et international, des engagements souscrits dans la Déclaration de Bruxelles de 2001 et le Programme d'action de Bruxelles. Ce n'est que par un partenariat mondial regroupant les pays les moins avancés (PMA), les pays donateurs, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé que nous pourrions traduire cette entreprise collective en résultats mesurables, et ainsi répondre au défi que pose la pauvreté extrême.

Dans ce cadre, je suis particulièrement encouragée de constater que les États Membres ont bien accueilli ma proposition de débattre de la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement au cours du débat général de cette année.

Les pays les moins avancés restent marginalisés dans l'économie mondiale et ils continuent à souffrir de la pauvreté extrême, de la mortalité infantile et du VIH/sida. Ils ont souvent des capacités nationales insuffisantes pour que leurs efforts puissent avoir une incidence à long terme sur ces problèmes. Très souvent, leur développement est entravé par des guerres civiles et par les coûts qu'ils doivent assumer pour reconstruire la vie quotidienne. Ces obstacles au développement rendent les PMA encore plus vulnérables aux chocs internes et externes, et les empêchent de tirer profit des possibilités économiques offertes par la mondialisation.

La Déclaration de Bruxelles de 2001 et le Programme d'action représentent à eux deux une stratégie complète pour lancer un partenariat mondial qui permettra de tirer de la pauvreté extrême des millions d'individus. Au Sommet mondial de 2005, les dirigeants de la planète ont réaffirmé leur volonté d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement durable et la prospérité pour tous dans le monde entier. Ils ont exhorté toutes les parties à faire des efforts concertés et à adopter rapidement des mesures pour atteindre les buts et objectifs du Programme d'action.

Au fur et à mesure que nous avançons et que nous mettons en œuvre ces nobles objectifs, nous devons toujours nous souvenir que la pauvreté a un visage humain : celui des enfants qui n'ont rien à manger, des jeunes femmes qui sacrifient leurs chances d'obtenir une éducation et d'accéder à l'autonomie parce qu'elles doivent travailler ou s'occuper de leurs frères et sœurs, et des personnes âgées qui n'ont personne pour prendre soin d'elles.

À la réunion ministérielle tenue récemment au Bénin, les PMA ont renouvelé leur engagement d'améliorer le bien-être de leurs populations et réaffirmé leur détermination inébranlable de mettre en œuvre le Programme d'action. À la suite des efforts déployés conjointement aux niveaux national et international, en 2004 les PMA ont pu enregistrer un taux de croissance annuel moyen de 6 % – le taux le plus élevé des quatre dernières décennies. Cette réalisation digne d'éloges démontre que si nous unissons nos forces nous pouvons surmonter les obstacles au développement et atteindre nos objectifs communs.

Toutefois, les progrès restent globalement mitigés. Des études récentes menées par des institutions spécialisées des Nations Unies et la Banque mondiale ont révélé que 34 des 50 PMA connaissent une augmentation de la pauvreté extrême. En Afrique subsaharienne, la situation est particulièrement grave : si les tendances actuelles se confirment, la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints d'ici à 2015. En effet, au cours de la prochaine décennie, la pauvreté extrême pourrait même augmenter, et 100 millions de personnes supplémentaires pourraient rejoindre les 370 millions d'individus qui vivent déjà dans une misère profonde.

Bien qu'alarmante, cette situation ne doit pas nous décourager ni nous éloigner de notre mission commune – ce fil commun qui doit nous unir pour lutter contre la pauvreté, à savoir les objectifs du Millénaire pour le développement. Ensemble, nous avons le devoir moral d'éliminer de toute urgence la pauvreté extrême. Nous pouvons puiser des encouragements dans le fait qu'à la différence des siècles antérieurs, notre époque nous offre les compétences techniques et les ressources nécessaires pour changer véritablement la situation sur le long terme. Nous ne devons ménager aucun effort pour transformer de façon significative la vie de millions de femmes, d'hommes et d'enfants pris au piège de la pauvreté extrême.

Dans son discours de réception du prix Nobel de la paix en 2004, M^{me} le Professeur Wangari Maathai, du Kenya, a déclaré :

« Au cours de l'Histoire surviennent des moments où l'humanité est appelée à passer à un autre niveau de conscience, à atteindre une nouvelle hauteur morale. Des moments où il nous faut renoncer à nos peurs et nous donner mutuellement espoir. »

Réfléchissons un instant à la sagesse de ces propos alors que nous nous attelons à la tâche. Je pense que l'heure est venue d'agir, et ce dès maintenant.

À cette occasion, montrons que nous sommes déterminés à éradiquer la pauvreté en redoublant d'efforts et en renouvelant nos engagements. Nous devons réaffirmer notre solidarité et notre volonté collective de venir en aide à toutes les femmes, à tous les hommes et à tous les enfants frappés par la faim et la maladie. Ensemble, donnons-leur une chance réelle de sortir de la détresse déshumanisante provoquée par l'extrême pauvreté.

Je donne maintenant la parole au Vice-Secrétaire général, M. Mark Malloch Brown.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue alors que l'Assemblée générale commence une nouvelle session.

Cet examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles de 2001 nous donne l'occasion d'évaluer la situation et suscite de sombres réflexions. Au cours des cinq dernières années, les pays les moins avancés ont connu une croissance plus forte et enregistré une augmentation de leurs exportations et des courants d'investissement plus importants. Ils ont également fait certains progrès vers la réalisation des objectifs de développement humain, en ce qui concerne notamment la réduction de la mortalité maternelle et infantile et l'augmentation des taux de scolarisation primaire universelle.

Toutefois, malgré les progrès sensibles réalisés par certains d'entre eux, ces acquis en tant que groupe ont été insuffisants pour leur permettre d'atteindre les objectifs convenus à Bruxelles; de plus, ils ont eu un très faible impact dans le secteur où ils étaient le plus nécessaires, à savoir la lutte contre l'extrême pauvreté.

Les quelques données disponibles sur les tendances récentes de la pauvreté ne sont pas

encourageantes. Elles indiquent un déclin négligeable, voire, dans certains cas, une aggravation de la pauvreté monétaire. En fait, on estime à l'heure actuelle que ce sont les pays les moins avancés qui ont le moins de chances d'atteindre tous les Objectifs du Millénaire pour le développement, y compris celui consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Et dans un renversement sans précédent de tendances historiques, l'espérance de vie diminue dans plusieurs des pays les moins avancés qui sont le plus affectés par le VIH/sida et les troubles civils.

Cela n'est certainement pas nouveau pour vous. Après tout, l'été dernier, à Cotonou, vos représentants ont reconnu la faible application du Programme d'action de Bruxelles et réaffirmé avec vigueur la nécessité de sa mise en œuvre intégrale.

À cette fin, nous devons accélérer et intensifier nos efforts : tout d'abord, en appuyant le développement sur les fondements stables de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance; ensuite, en faisant en sorte que la mondialisation soit au moins aussi avantageuse pour les pauvres que pour les riches. Pour prospérer dans l'économie compétitive d'aujourd'hui, tous les pays doivent, dans un premier temps, mobiliser leurs propres ressources et attirer des investissements de l'étranger. Leur capacité de le faire dépend en grande partie de la qualité de leur gouvernance.

Les pays les moins avancés doivent, par exemple, continuer d'améliorer leurs institutions et de renforcer l'état de droit. Et s'ils veulent éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement humain, nous devons faire dans ce cas ce que nous faisons ailleurs, c'est-à-dire mettre l'accent sur la gouvernance démocratique comme l'un des principaux fondements du progrès.

Cette gouvernance exige de faire en sorte que les pauvres aient une voix politique réelle. Cela implique de mettre en place des institutions fortes et transparentes capables de fournir les services et les protections dont la population a le plus besoin : non seulement les soins de santé et l'éducation, mais également la sécurité personnelle et l'accès à la justice.

Mais soyons clairs : si l'action nationale doit montrer le chemin, l'appui de la communauté internationale doit l'éclairer. Car, pour que la mondialisation ait un sens pour les citoyens des nations les moins avancées, celles-ci doivent avoir un accès sûr et prévisible aux marchés. Elles doivent obtenir un

nouvel allègement de leur dette et recevoir une aide accrue et meilleure pour le développement.

Les progrès réalisés récemment en ce qui concerne l'allègement de la dette extérieure doivent être poursuivis, de sorte que les dettes de tous les pays les moins avancés soient ramenées à des niveaux qui les empêchent d'être un obstacle au développement. En même temps, le volume croissant de l'aide au développement doit augmenter davantage. Il y a encore un long chemin à faire avant que tous les pays donateurs atteignent l'objectif de 0,2 % de leur revenu national brut, fixé par le Programme d'action de Bruxelles. Toutefois, il demeure impératif d'augmenter l'aide publique au développement (APD) pour permettre aux pays les moins avancés de lutter contre la pauvreté et de mettre au point les outils sociaux, institutionnels et autres dont ils ont besoin pour faire face à la concurrence dans l'économie mondiale. Enfin, c'est dans l'arène du commerce mondial qu'un grand nombre des gains les plus durables seront renforcés ou réduits.

L'économie mondiale actuelle n'offre pas des chances égales à tous. Les subventions et les mesures agricoles non tarifaires appliquées dans les pays développés, par exemple, sont un obstacle à la production et aux exportations agricoles des pays les moins avancés et vont à l'encontre des objectifs de l'APD. Afin de remédier à ce déséquilibre, les pays les moins avancés doivent avoir un accès sûr et prévisible aux marchés. Ils doivent pouvoir accéder, en franchise et hors quota, aux marchés de tous les pays développés sans exception, d'ici à 2008. Ils doivent obtenir la réduction et l'élimination de toutes les barrières non tarifaires à leurs exportations. Il leur faut des règles d'origine et des procédures commerciales simplifiées et harmonisées pour leurs exportations. Il faut aussi que leur voix soit entendue par les institutions financières internationales et les organes multilatéraux d'élaboration des normes.

Jusqu'à présent, ces pays ont généralement bénéficié des résultats limités des négociations commerciales de Doha. Toutefois, la poursuite des négociations érodera probablement les préférences qui leur sont accordées actuellement. C'est pourquoi, à mesure que de nouvelles possibilités d'exportation apparaissent, de nombreux pays pauvres ont besoin d'une assistance extérieure pour les exploiter.

En fait, l'ONU, notre Haut Représentant, Anwarul Chowdhury, et tous les fonds, programmes et

départements du Secrétariat continueront d'aider les pays les moins avancés à tirer avantage de marchés plus ouverts et plus généralement à renforcer leur faculté de participer à l'économie mondiale. En tant qu'alliés, nous ferons tout notre possible pour y contribuer. En coopérant avec les pays développés et les pays donateurs, je suis convaincu que nous pourrions rattraper le temps perdu et accomplir les progrès envisagés à Bruxelles.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'attire à présent l'attention sur quelques questions d'organisation concernant la conduite de la séance.

Afin de pouvoir entendre aujourd'hui les 72 orateurs inscrits sur la liste, je prie les orateurs de bien vouloir limiter leur déclaration à cinq minutes, étant entendu que cela ne les empêche pas de distribuer le texte d'une version plus longue. Compte tenu des délais, je prie également les orateurs de prononcer leur déclaration à un rythme normal afin que l'interprétation puisse être convenablement assurée.

Afin d'aider les orateurs, un témoin lumineux a été installé sur le pupitre. Il fonctionne comme suit : une lumière verte s'allumera au début de la déclaration; une lumière orange s'allumera 30 secondes avant la fin des cinq minutes; et une lumière rouge s'allumera à la fin des cinq minutes.

Par ailleurs, afin de ne pas gêner les orateurs, je demanderais aux participants de rester à leur place après qu'une déclaration a été prononcée.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Boni Yayi, Président de la République du Bénin et Président du groupe des pays les moins avancés.

Le Président Yayi : Je voudrais, en ma qualité de Président du Bureau de coordination des pays les moins avancés, vous exprimer, Madame la Présidente, mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante et unième session. Je suis convaincu que sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès.

La présente Réunion de haut niveau m'offre l'heureuse opportunité, depuis mon accession à la magistrature suprême de la République du Bénin, de prendre la parole pour la première fois à cette prestigieuse tribune des Nations Unies. Je voudrais donc rendre un hommage mérité à toutes les personnalités qui m'y ont précédé et qui ont apporté

leur contribution à l'édification d'un monde de paix, de sécurité et de développement harmonieux. Le Bénin, comme par le passé, est profondément attaché à ces valeurs et demeure plus que jamais, l'un des artisans dévoués et convaincus du rayonnement de notre Organisation.

La communauté internationale, par esprit de responsabilité et de solidarité et pour trouver une solution aux problèmes spécifiques des pays les moins avancés (PMA), a adopté le 20 mai 2001 à Bruxelles, un Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Ce Programme d'action se veut un outil de développement qui, s'il était appliqué correctement, permettrait, de par ses objectifs, aux pays concernés de se construire une meilleure base pour leur développement, afin de créer et d'entretenir par eux-mêmes un environnement propice à leur épanouissement.

À son adoption, il avait été retenu de procéder, le moment venu, à son examen global à mi-parcours pour faire l'évaluation de sa mise en œuvre et identifier les problèmes et contraintes rencontrés afin de trouver une meilleure voie pour atteindre les objectifs convenus. Dans ce cadre et conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous voici donc réunis ici à New York pour faire, de façon courageuse et responsable, le point de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles adopté il y a cinq ans et qui avait alors suscité l'espoir des populations de nos villes et campagnes de pouvoir enfin sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

La mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles depuis lors, a permis à plusieurs PMA de faire des progrès, il faut le reconnaître, dans différents secteurs. Et je me réjouis que certains parmi nous aient pu enregistrer des avancées indéniables, comme l'a reconnu M. Malloch Brown, malgré un contexte économique international particulièrement difficile. Des progrès certains sont à saluer, notamment ceux réalisés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la réalisation de certaines infrastructures. Des indicateurs sociaux, tels que par exemple l'égalité entre les sexes s'améliorent, même s'ils demeurent encore aux niveaux les plus bas du monde.

En ce qui concerne les équilibres macroéconomiques, les PMA ont atteint un taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut meilleur que par le passé, même si cette performance reste totalement en deçà de l'objectif de 7 % fixé par le

Programme d'action de Bruxelles pour l'ensemble de nos pays. L'inflation a été globalement maîtrisée, dans l'ensemble je dis bien, il en est de même pour les déficits publics contenus grâce à des politiques économiques et financières appropriées. Il faut noter aussi que des avancées quantitatives ont également été notées en ce qui concerne l'aide publique au développement. À cela s'ajoutent de nombreuses initiatives d'annulation des dettes de certains PMA, au nombre desquelles les mesures prises récemment par le Sommet du Groupe des Huit tenu à Gleneagles (Écosse) en 2005.

Plusieurs de nos partenaires s'efforcent de nous soutenir sans relâche dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, et on s'en félicite. Nous voudrions ici, très sincèrement, au nom du Groupe des pays les moins avancés, leur exprimer notre haute appréciation et notre sincère gratitude.

Il demeure indéniable que des progrès ont été enregistrés çà et là. Cependant, tout porte à affirmer que dans son ensemble, le Programme d'action n'a pas connu une mise en œuvre à la hauteur des résultats escomptés. C'est de cette situation que résulte d'ailleurs le constat fait à la session de fond de 2006 du Conseil économique et social, selon lequel le Programme d'action a enregistré un très faible taux de mise en œuvre depuis son adoption. En effet, nombreux sont les PMA qui continuent de vivre les mêmes difficultés que celles auxquelles ils faisaient face à l'adoption du Programme d'action en 2001.

La détérioration des termes de l'échange des principales exportations des PMA s'aggrave chaque jour davantage. Dans certains domaines où nos produits d'exportation sont déjà fragilisés par cette détérioration des termes de l'échange, nos économies sont encore victimes des asymétries enregistrées dans le système commercial multilatéral du fait des pratiques de certains États développés, contraires à l'orthodoxie du commerce international. C'est notamment le cas du coton, dont la production bénéficie d'importantes subventions dans certains pays partenaires des PMA, lesquelles subventions ont des conséquences dramatiques – je dis bien dramatique – qui concourent à l'aggravation de la pauvreté dans nos pays.

De ce fait, le commerce international qui devrait constituer un moteur de développement, comme l'a souligné le Professeur Stiglitz, participe à l'affaiblissement des capacités des PMA à générer des

ressources avec, pour conséquence, la « non-soutenabilité » et la non-viabilité de la dette de nos pays. Cette situation accroît bien entendu nos besoins urgents et exceptionnels en matière de financement, besoins auxquels nos seules capacités de mobilisation de ressources ne peuvent plus faire face, ce qui porte gravement préjudice à la création d'infrastructures de base. Cet environnement difficile engendre un risque permanent dans le domaine de la bonne gouvernance et du respect des droits et des libertés fondamentales.

La conviction profonde des PMA est que la démocratie n'a point d'avenir et de perspectives dans nos pays si elle ne rime pas avec une croissance économique soutenue. Je dis bien : notre conviction profonde est que la démocratie n'a point d'avenir et de perspectives dans nos pays si elle ne rime pas avec une croissance économique soutenue.

La présente Réunion devra donc nous permettre de donner à la mise en œuvre du Programme d'action un nouvel élan, en identifiant les actions qui pourraient nous permettre d'obtenir des résultats rapides et concrets aux fins de parvenir aux objectifs convenus, et ceci dans les délais prescrits. À cet égard, les pays les moins avancés, par eux-mêmes, ont déjà entrepris un travail d'identification des difficultés liées à la mise en œuvre du Programme d'action et ont abouti à des conclusions qu'ils ont examinées de concert avec leurs partenaires de développement pour parvenir à des solutions idoines.

Nous nous félicitons de cet esprit de concertation, voire de collaboration, dans le contexte de la solidarité et de la coopération internationales. Je puis assurer les membres que les PMA sont conscients que pour rendre leurs actions efficaces et durables, il leur incombe de poursuivre inlassablement leurs efforts dans les domaines de la démocratie, de la bonne gouvernance, du respect de l'État de droit et de la lutte contre la corruption, de la consolidation de la paix et de la sécurité intérieures, de la réforme de leurs institutions et de leur renforcement.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler à la communauté internationale que les PMA sont déterminés à jouer le rôle de leadership, avec une vision claire et partagée, pour conduire leurs pays vers la réalisation des objectifs de développement, notamment à travers des stratégies d'intégration régionale. Toutefois, ces efforts nécessitent la mise en place d'un environnement propice au renforcement de nos capacités de production en vue de nous rendre plus

compétitifs et d'impulser une croissance soutenue de l'économie de nos pays.

Pour ce faire, il s'avère impérieux que tous les acteurs de la vie internationale conjuguent leurs efforts pour réduire la forte dépendance des économies des PMA vis-à-vis des coûts des matières premières sur les marchés internationaux. Il faut œuvrer à la diversification de leurs produits d'échange, à la recherche des financements extérieurs et à la mobilisation des ressources internes à travers l'épargne et les investissements nationaux.

Dans ce cadre, il sera nécessaire que nous œuvrions tous pour que les résultats obtenus aient un impact direct sur l'éradication de la pauvreté, dont la persistance constitue une réalité tenace et récurrente dans nos pays.

À ce titre, il conviendrait de penser, dans nos méthodes d'action, à la mise en place d'un mécanisme plus approprié d'évaluation devant permettre de quantifier nos efforts – les efforts de chacun de nous, tous les ans.

Il me plaît de préciser que les objectifs contenus dans le Programme d'action de Bruxelles sont les objectifs du Millénaire pour le développement, spécifiques aux PMA. C'est pourquoi, je voudrais inviter les partenaires de développement à accompagner véritablement et mieux que par le passé nos pays dans la réalisation de ces objectifs. Le Groupe des PMA invite par conséquent le Secrétaire général de l'ONU – dont nous saluons les efforts inlassables – à suivre sur le terrain la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles afin d'atteindre les objectifs convenus dans les délais prescrits.

Je ne terminerai pas mon propos sans nous exhorter à une action concertée, impliquant toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, dans un esprit de solidarité agissante, conscients de la responsabilité historique et humaine qui est la nôtre à cette étape critique du développement de nos pays.

Vive la solidarité entre les pays les moins avancés! Vive l'Organisation des Nations Unies! Vive la coopération internationale au service du développement!

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Maumoon Abdul Gayoom, Président de la République des Maldives.

Le Président Abdul Gayoom (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'excuser pour ma voix ce matin, qui n'est pas très plaisante. Je viens d'arriver à New York, en provenance des Caraïbes, et je ne suis pas sûr de pouvoir dire que j'ai un rhume. Cela étant dit, je voudrais en venir à la question qui nous occupe.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Étant donné qu'il s'agit là de la première fois que je m'exprime devant cette Assemblée, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Il ne fait aucun doute que votre élection à ces hautes fonctions est due à votre vaste expérience des affaires internationales. Je puis vous assurer que notre délégation coopérera totalement avec vous, de sorte que vous puissiez mener à bien votre importante mission.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'objectif du Programme d'action de Bruxelles, adopté il y a 6 ans, était de promouvoir le développement social et économique du groupe le plus pauvre et le plus vulnérable de la communauté internationale. Depuis lors, les progrès enregistrés ont été très lents. En dépit de certaines avancées, il reste encore beaucoup à faire.

Je voudrais noter les efforts inlassables déployés par S. E. M. Boni Yayi, Président de la République du Bénin, en tant que Président du Groupe des pays les moins avancés, ainsi que ceux du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, M. Anwarul K. Chowdhury, en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

Si les actions nationales entreprises par les pays les moins avancés (PMA) eux-mêmes doivent viser à atteindre les objectifs du Programme d'action, elles ne représentent que la moitié de l'effort à consentir. L'autre moitié passe par la concrétisation de l'aide promise par la communauté des donateurs afin d'assurer le développement continu des PMA. Je regrette de devoir dire que, souvent, certaines réalités sont cachées derrière un écran d'excuses cherchant à justifier pourquoi les flux d'aide ne sont pas dirigés vers ceux qui en ont désespérément besoin. Autrement dit, alors que les PMA s'efforcent de faire progresser leur développement en épuisant les ressources nationales qu'elles mobilisent à cette fin, la

communauté des donateurs se plaint souvent que les efforts nécessaires n'ont pas été faits au niveau national. Or ce n'est pas toujours le cas.

La faiblesse du revenu par habitant, l'insuffisance de l'infrastructure en matière de finances publiques et l'absence d'accumulation de capital sont autant de facteurs qui contribuent à l'insuffisance des ressources nationales. Par conséquent, l'appui continu des donateurs est crucial à la mise en œuvre du Programme d'action.

En 2008, mon pays entrera dans une période de transition en douceur. En 2011, nous cesserons de figurer sur la liste des pays les moins avancés. Malgré d'importants obstacles au développement, les Maldives ont été en mesure d'obtenir des résultats notables en complétant les efforts nationaux par l'assistance des donateurs.

Les Maldives ont déjà atteint un grand nombre des Objectifs du Millénaire pour le développement. La pauvreté extrême a été réduite de moitié et l'accès universel à l'éducation primaire a été assuré. Pour ce qui est des objectifs en matière de réduction de la mortalité infantile, d'instauration d'une plus grande égalité entre les sexes et d'amélioration de la santé maternelle, je me félicite d'indiquer que les Maldives sont sur la bonne voie pour les atteindre eux aussi.

À cet égard, les Maldives ont considérablement progressé vers l'application du principe directeur selon lequel seuls des mécanismes et des résultats positifs concrets permettront de conserver la confiance du public dans la coopération avec les PMA et leurs partenaires de développement.

Nous n'en demeurons pas moins une économie de petite taille, vulnérable et à l'environnement fragile. Les contraintes du côté de l'offre persistent en raison des possibilités limitées d'élargir nos marchés nationaux. Une aide accrue est nécessaire, mais elle ne suffira pas. Une croissance rapide des échanges et un accès plus large aux marchés sont indispensables à notre développement économique durable. Tout échec du cycle de négociations commerciales actuellement en cours mettra inévitablement en péril l'objectif essentiel du Programme d'action de Bruxelles en entravant les possibilités d'une croissance accélérée pour les PMA en matière de développement du commerce mondial et d'intensification des flux financiers et d'investissement internationaux.

La liste des PMA ne cesse de croître. Avec la mondialisation très rapide, le fossé entre le Nord et le Sud est de plus en plus grand. Les riches ont-ils les moyens d'aider les pauvres? La réponse est incroyablement simple. Pour citer le Professeur Jeffrey Sachs, auteur de *La fin de la pauvreté*, la question n'est pas de savoir si les riches ont les moyens d'aider les pauvres, mais s'ils peuvent s'offrir le luxe de ne pas le faire.

Je suis fermement convaincu qu'il n'est pas de meilleur moment que maintenant pour concrétiser les engagements énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des finances de l'État indépendant du Samoa.

M. Malielegaoi (Samoa) (*parle en anglais*): Le Samoa tient à vous féliciter chaleureusement, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale et de la présente Réunion de haut niveau destinée à faire le point de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur à la présidence de l'Assemblée générale, S. E. M. Eliasson, pour l'incomparable leadership dont il a fait preuve durant la soixantième session.

Notre rencontre ici aujourd'hui illustre notre engagement collectif à remédier à la situation désespérée dans laquelle se trouvent les pays les moins avancés (PMA), à les arracher à la pauvreté et à les aider dans leurs efforts en vue de parvenir au développement durable. À l'occasion de cet examen à mi-parcours, il est grand temps que nous jetions un regard critique sur la manière dont nos efforts aux niveaux national, régional et international ont progressé afin de libérer nos pays de la pauvreté pour en faire des partenaires actifs en cette ère de mondialisation. Il nous appartient également d'identifier les obstacles qui persistent à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et de formuler les recommandations appropriées pour en atteindre les buts et objectifs.

Samoa a participé de manière constante à ce processus d'examen depuis l'année 2000, en soumettant ses rapports annuels et en participant aux réunions d'examen régionales et aux consultations à

niveau ministériel. À ce stade, je voudrais remercier le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'avoir coordonné le processus d'examen à l'échelle mondiale pour faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action.

Il est regrettable de constater, à l'issue de cet examen, qu'à l'évidence si d'importants progrès ont été enregistrés par de nombreux PMA dans les divers domaines afférents aux sept engagements du Programme, la stagnation persiste visiblement dans la plupart des PMA. Nombre de défis restent à relever, dont certains représentent une formidable entreprise pour bon nombre de PMA.

Nous nous félicitons à cet égard de la mise au point de la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, non seulement parce qu'elle fournit un aperçu analytique de l'état actuel des avancées dans les PMA, mais surtout parce qu'elle recense les défis qui restent encore à relever et recommande les actions que les PMA doivent entreprendre en collaboration avec les partenaires de développement.

Au nom du Gouvernement et du peuple de Samoa, je voudrais reconnaître avec gratitude les contributions apportées par nos partenaires traditionnels de développement. Je me réjouis de dire que dans le cas de mon pays, les partenariats sont véritables, axés sur les besoins, exécutés rapidement en vue de permettre le contrôle national, et gérés de manière appropriée et avec célérité de manière à assurer l'efficacité de l'aide. Il existe également un processus participatif intégré qui canalise les forces des organisations non gouvernementales, et en particulier du secteur privé, dans toutes les facettes de la planification du développement. En tant que PMA, Samoa est déterminé à relever les défis qui subsistent, avec l'assurance de savoir que nos partenaires sont pleinement à nos côtés pour nous apporter un soutien chaque fois que nous en avons besoin.

Comme le savent les Membres, on envisage de retirer le Samoa de la liste des PMA. C'est une illustration positive des efforts que nous déployons pour améliorer la vie de nos citoyens, mais nous craignons que cette décision soit prématurée et ruine ce que nous avons réalisé. Les données présentées devant le Conseil économique et social indiquent que le Samoa a enregistré de bons résultats s'agissant de deux

des critères de radiation de la liste des PMA, à savoir le revenu national brut et l'indice du capital humain. Toutefois, les données montrent également que les résultats obtenus par le Samoa, au regard de l'indice de vulnérabilité économique, restent modestes et que nous sommes l'une des économies les plus vulnérables du monde. Dans son rapport sur la vulnérabilité du Samoa au Comité des politiques de développement du Conseil économique et social, l'Équipe consultative des Nations Unies pour le développement l'indique clairement, et le Comité des politiques de développement le reconnaît également. En outre, la résolution de l'Assemblée générale 59/209 sur la stratégie de transition sans heurt indique que la radiation de la liste des pays les moins développés ne devrait pas entraîner une désorganisation des plans, programmes et projets de développement.

Il est donc impératif, selon nous, que l'on tienne soigneusement compte des domaines de vulnérabilité pour veiller à ce que la viabilité et la solidité de nos modestes réalisations, consolidées au fil des ans, soient en mesure de résister aux chocs extérieurs. Je voudrais par conséquent réitérer la requête que nous avons présentée à l'Assemblée générale d'envisager favorablement le report de la radiation du Samoa de la liste des PMA jusqu'à ce que son profil de vulnérabilité atteigne le niveau seuil de l'indice de vulnérabilité économique.

Le Samoa ne saurait trop insister sur le double désavantage que constitue le fait d'être à la fois PMA et petit État insulaire en développement; l'impact des catastrophes naturelles se fait sentir dans tout le pays. Chaque année, nous endurons des cyclones ou des inondations. Notre dépendance à l'égard des importations, la concentration de nos exportations sur un seul produit et nos industries et marchés extérieurs limités sont des données connues. Notre vulnérabilité structurelle continuera de poser des défis qui ont des incidences systématiques sur notre économie. Les chocs externes, y compris la montée actuelle du prix du pétrole, se font ressentir dans notre pays et ont un impact sur les investissements et le développement des infrastructures, en fait sur la vie quotidienne de notre population.

Le Samoa est tributaire de quelques sources de revenu tels que les envois de fonds, l'agriculture, les pêcheries, le tourisme, les services et un secteur manufacturier minuscule. Le Samoa est extrêmement vulnérable aux changements climatiques. Nous avons connu 16 cyclones ces 25 dernières années. Les effets

immédiats comprennent des chocs économiques et sociaux importants dans les secteurs agricole et d'exportation, le tourisme, la sécurité alimentaire, les biens et l'infrastructure, qui se font toujours sentir des années après le cyclone.

En dépit de ces vulnérabilités et défis, nos réalisations modestes résultent principalement de l'utilisation rigoureuse de l'assistance fournie au Samoa du fait de son statut de PMA, ainsi que d'une planification prudente et de politiques économiques et financières axées sur les personnes. Le statut de PMA du Samoa lui a permis de participer à de nombreuses consultations et réunions régionales et internationales. Ce statut nous a également permis de prendre part à de nombreux programmes de formation visant le renforcement des capacités. Nos contributions financières à de nombreuses organisations internationales et régionales ne sont également possibles que du fait de notre statut de PMA. Les prêts à des conditions de faveur et à des taux compétitifs sont accordés au vu de ce fait.

Les progrès du Samoa et le succès relatif enregistrés à ce jour masquent la vulnérabilité réelle de notre pays face aux facteurs externes que nous ne sommes pas en mesure de contrôler du fait de notre dépendance à l'égard du tourisme et des envois de fonds. La question de la radiation de la liste souligne donc le paradoxe de l'île.

Je voudrais assurer aux Membres de l'ONU que nous n'avons pas l'intention de remettre en question les critères retenus pour nous radier de cette liste. Nous ne contestons pas non plus la proposition visant à radier le Samoa de la liste. Je demande plutôt à l'Assemblée générale de s'intéresser à la réalité d'un des pays les moins avancés et d'un petit État insulaire en développement, et d'examiner soigneusement les points de vulnérabilité afin que les modestes progrès que nous avons enregistrés en matière de développement ne soient pas reperdus. En effet, les catastrophes économiques succédant aux cyclones dévastateurs et aux désastres causés par l'homme que nous ne pouvons contrôler sont des réalités de notre temps qui n'exigent pas d'autres justifications.

J'en appelle au pragmatisme et à la logique des États Membres pour examiner les règles de radiation afin que l'indice de vulnérabilité économique soit un des critères essentiels permettant de radier un PMA de la liste. En conséquence, au nom de mon Gouvernement et au nom du peuple du Samoa, je

demande que la radiation de Samoa de la liste des PMA soit réexaminée jusqu'à ce que la question de la vulnérabilité économique soit incluse et considérée comme l'un des critères clefs à respecter.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lyonpo Sangay Ngedup, Premier Ministre et Président du Conseil des Ministres du Royaume du Bhoutan.

M. Ngedup (Bhoutan) (*parle en anglais*): Je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, les plus chaleureuses félicitations de ma délégation, à l'occasion de votre élection à la fonction de Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation se félicite de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés. Il est indéniable que les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme d'action ont été peu satisfaisants jusqu'à présent; à moins d'accroître nos efforts, les perspectives de réalisation des buts et objectifs définis d'ici à 2013 ne se concrétiseront pas. Nous espérons donc sincèrement que l'examen revitalisera l'engagement et dictera des mesures décisives à toutes les parties prenantes durant les cinq années restantes pour mettre en œuvre ce Programme.

Ma délégation se félicite de l'augmentation de l'aide publique au développement (APD) au cours des dernières années. Cependant, les portions significatives de cette aide se concentrent dans quelques pays et, en chiffres absolus, l'APD a décliné dans près de la moitié des PMA. L'APD est vitale pour les PMA et pour des pays tels que le mien, elle constitue la ressource principale de notre développement. Nous lançons un appel à tous les pays pour qu'ils respectent l'engagement qu'ils ont pris en matière d'aide et consacrent 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD et accordent 0,15 à 0,20 % de ce pourcentage aux PMA. C'est un appel juste que nous lançons, étant donné que les PMA représentent plus d'un tiers des États Membres de l'ONU. Nous félicitons les pays qui ont respecté leurs engagements au titre de l'APD dans le cadre du Consensus de Monterrey, qui a été réaffirmé lors du Sommet mondial de 2005, et nous prions instamment les autres pays à faire de même.

Ma délégation se félicite de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, qui octroie une place de choix aux pays bénéficiaires en ce qui concerne l'aide au développement. Il est impératif que

les interventions soient dirigées par les pays et ne soient pas liées à l'APD pour que cette aide soit utilisée efficacement.

De même, nous nous félicitons du rapport concernant la mobilisation des ressources que le Secrétaire général a présenté dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles. Ce rapport met en lumière la nécessité de renforcer la prise en main par les pays et de promouvoir un véritable partenariat entre pays donateurs et pays bénéficiaires. La Stratégie de Cotonou témoigne d'un effort fait pour tendre à la prise en main et au partenariat, et nous espérons que la Stratégie recevra un appui total. Parmi les principales préoccupations exprimées par les pays les moins avancés pendant la préparation de l'examen à mi-parcours figure l'accent mis par les partenaires de développement sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les OMD ont relégué au second plan les engagements pris au titre du Programme d'action de Bruxelles en ce qui concerne les engagements financiers pour le Programme en dépit de leur importance. Ma délégation pense que le Programme d'action de Bruxelles et les OMD sont compatibles et complémentaires; elle demande donc aux partenaires de développement d'adopter une position similaire et d'accorder une égalité de traitement à l'un et aux autres.

Tout comme d'autres, nous nous félicitons de l'accord conclu à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Hong Kong, accord concernant l'accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations de tous produits en provenance des pays les moins avancés (PMA), d'ici 2008. Il s'agit d'une mesure importante qui devrait avoir des effets positifs considérables pour les pays les moins avancés.

Le Bhoutan s'est totalement engagé dans le Programme d'action et déploie des efforts concertés pour le mettre en œuvre. Le Gouvernement du Royaume du Bhoutan a intégré les buts et objectifs du Programme dans ses plans de développement et stratégies à long terme. Les sept grands engagements mis en avant dans le Programme sont en harmonie avec notre philosophie du développement, qui se fonde sur le « bonheur national brut ». Cette philosophie place les individus au centre du développement et s'efforce de promouvoir la bonne gouvernance, une croissance socioéconomique équitable, la préservation de l'environnement et la croissance spirituelle et culturelle.

Des mesures concrètes ont été prises pour améliorer la bonne gouvernance dans le pays. Récemment, un examen approfondi, intitulé « Bonne gouvernance Plus », a été conduit et a donné lieu à plus de 200 recommandations qui sont actuellement appliquées. En conséquence, les futurs plans de développement quinquennaux subiront d'importantes réformes dans les domaines de la planification et de la gestion budgétaire. Nos plans seront fondés sur les objectifs du Millénaire pour le développement et seront donc axés sur les résultats. Ce fut un motif de fierté pour le Bhoutan de voir ses efforts de bonne gouvernance reconnus par le prix récompensant le pays de la région d'Asie-Pacifique appliquant les meilleures pratiques en matière de gestion de l'aide, prix décerné lors d'un récent atelier, intitulé « De Paris à la pratique ». Fait plus important, le Bhoutan s'apprête à vivre un changement politique historique en 2008, date à laquelle la démocratie parlementaire sera introduite.

La croissance économique de notre pays se poursuit à un taux annuel moyen de 6 à 7 %. Nous exploitons judicieusement l'unique source d'énergie renouvelable abondante dans notre pays : l'énergie hydraulique, qui est aujourd'hui notre principale source de revenu. Notre pays encourage vigoureusement le secteur privé comme moteur de croissance. De nombreux instruments politiques créant des conditions favorables ont été adoptés et nous avons considérablement progressé dans nos négociations d'adhésion à l'OMC.

Nous avons veillé à ce que notre croissance économique ne se fasse pas au détriment de l'environnement, dont la protection est une de nos principales priorités. Notre empreinte écologique est minime et nos lois et politiques en sont les garants. Dans le même temps, la croissance ne s'est pas faite aux dépens du secteur social, auquel est consacré la plus grande part de notre budget annuel. L'année dernière, le Prix Champions de la Terre 2005 du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui a été décerné à Sa Majesté le Roi et au peuple du Bhoutan, a reconnu nos accomplissements dans le domaine de la protection de l'environnement. Le mois prochain, le prix d'excellence en matière de protection de l'environnement (Conservation Leadership Award) conféré par J. Paul Getty sera décerné à Sa Majesté le Roi et au peuple du Bhoutan. Nous nous félicitons de la reconnaissance par la communauté internationale de nos efforts dans ce domaine.

Nos efforts sont sans cesse entravés par les nombreuses difficultés auxquelles nous nous heurtons en tant que PMA. Le manque de financement prévisible et adéquat est l'obstacle majeur à l'accomplissement de nos objectifs de développement. Nous avons eu la chance que de nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux nous ont accordé leur appui et leur aide, et nous espérons que cette aide se poursuivra et s'amplifiera à l'avenir. Comme je l'ai déjà dit, le Bhoutan est en phase de transition politique cruciale, et la réussite de ce processus dépendra largement de notre capacité à maintenir et accroître les niveaux actuels de développement socioéconomique.

Ma délégation voudrait adresser ses vifs remerciements à tous nos partenaires de développement, bilatéraux et multilatéraux, pour le généreux appui qu'ils nous ont accordé. Nous prenons acte du travail remarquable réalisé par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral en développement et les petits États insulaires en développement pour appuyer les efforts déployés par ces groupes de pays désavantagés. Nous espérons que ce travail se poursuivra avec l'octroi de ressources supplémentaires au Bureau.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'heure n'est pas à la recherche de nouvelles solutions. Il faut aujourd'hui simplement œuvrer de concert pour remplir les engagements déjà pris et agir sur le terrain. Au cours de la présente séance, dans cette enceinte où règne la prospérité, nous ne devons pas oublier les tragédies humaines qui se déroulent dans les pays les moins avancés. Faisons en sorte que nos délibérations d'aujourd'hui aient une incidence véritable et durable sur les précieuses vies accablées par la pauvreté et le dénuement.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre du Royaume du Lesotho.

M. Mosisili (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, comme les orateurs précédents, vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de cette session. Dans la même veine, je souhaite adresser toutes mes félicitations à votre prédécesseur, S. E. M. Jan Eliasson, et au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le travail fructueux qu'ils ont accompli.

Il y a 35 ans, lorsqu'il a été créé, le groupe des pays les moins avancés comptait 24 pays. Aujourd'hui,

ils sont 50. Cette forte augmentation témoigne peut-être de l'incapacité de la communauté internationale à prendre des mesures efficaces et urgentes pour enrayer la détérioration de la situation socioéconomique des pays les moins avancés et y remédier, et pour redynamiser leur croissance et leur développement.

De leur côté, les pays les moins avancés ont entrepris d'intensifier le processus de réforme économique engagé il y a environ 20 ans, tandis que leurs partenaires de développement se sont efforcés d'augmenter considérablement leur appui externe global.

La présente Réunion de haut niveau est une occasion unique de nous livrer à l'introspection, à la suite des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions des grands sommets et conférences que l'ONU a organisés dans le domaine socioéconomique et les domaines connexes, notamment la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. C'est l'occasion idéale de consolider les acquis du passé et de faire le point sur ce parcours collectif, en faisant part de nos préoccupations et de nos aperçus.

Dans l'esprit du thème général retenu pour l'examen global approfondi à mi-parcours, à savoir « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 : honorer les engagements », nous souhaitons contribuer au débat en partageant avec les membres les questions que le Lesotho juge essentielles dans le cadre de l'action que la communauté internationale mène actuellement en vue d'éliminer la pauvreté.

La guerre contre la pauvreté et les inégalités est loin d'avoir été gagnée. De nombreux pays en développement, notamment les pays les moins avancés (PMA), continuent à être marginalisés. Nous, en Afrique, sommes à la croisée des chemins et nous continuons de compter le plus grand nombre de pauvres. L'Afrique subsaharienne, qui regroupe 34 PMA, est la seule région du monde où la pauvreté s'est en fait aggravée ces dernières années. Alors que 13 % de la population mondiale vit en Afrique, le continent compte 28 % des pauvres du monde.

Pour nous au Lesotho, le principal obstacle au développement du pays, et à la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles et des objectifs du Millénaire pour le développement, est le fléau du VIH/sida. Nous sommes dépassés par les forts taux de morbidité et de mortalité, en particulier parmi les

personnes en âge de travailler. Le VIH/sida s'est révélé être une menace majeure pour le développement, inversant tous les gains qui avaient été réalisés et induisant un nouveau phénomène socioéconomique : une croissance sans précédent du nombre d'orphelins.

En dépit de ce qui précède, nous tenons à déclarer officiellement que, grâce à la coopération dont le Gouvernement du Lesotho bénéficie de la part des Basotho de toutes catégories sociales, ainsi qu'à l'appui apporté par nos partenaires de développement, nous sommes convaincus que nous allons gagner la guerre contre cette pandémie.

Ma délégation réitère son appel en faveur d'un appui accru au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Nous saluons les efforts des pays donateurs qui ont atteint les objectifs consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement (APD), et 0,2 % du PNB aux PMA au titre de l'APD. Nous saluons aussi les initiatives prises par certains de ces pays en se fixant des échéanciers pour parvenir à leurs objectifs d'APD. Toutefois, nous voudrions une fois encore appeler instamment les pays développés à honorer leurs engagements à aider les pays en développement dans tous les domaines pertinents.

Dans ce contexte, il convient d'accorder une mention particulière, et même des félicitations, aux initiatives du Gouvernement des États-Unis, telles que l'*African Growth and Opportunity Act* (loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés) et la Millennium Challenge Corporation. Il est clair que, sans de nouveaux apports de ressources externes, le développement en Afrique restera à tout jamais freiné et stagnant.

Nous tenons aussi à exprimer notre sincère reconnaissance pour toutes les initiatives prises récemment pour répondre aux besoins des pays en développement, notamment les annulations de dette accordées par le Groupe des Huit aux pays pauvres très endettés. Cependant, nous lançons un appel pour une annulation de la dette de tous les PMA, afin de leur permettre d'injecter leurs maigres ressources dans leurs économies. Le fait que des pays comme le Lesotho aient été capables d'assurer avec efficacité le service de leurs dettes et ne rentrent par conséquent pas dans la catégorie des pays pauvres très endettés ne devrait pas jouer en leur défaveur. Il ne pourra y avoir de réelle

croissance économique que si nous bénéficions tous d'annulations de dettes.

Les OMD et le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés sont étroitement imbriqués. En effet, la plupart des éléments des OMD, comme l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des services sanitaires et de l'éducation de base, sont inclus dans le Programme d'action de Bruxelles. Nous sommes donc fort préoccupés que le Document final du Sommet mondial de 2005 sur les suites données à la Déclaration du Millénaire n'ait pas mis l'accent sur les progrès enregistrés par rapport à la réalisation des OMD ni sur les problèmes de développement, qui, à notre sens, constituent les principales sources d'inquiétude pour l'Afrique et pour les PMA en particulier.

Pour terminer, je proclame notre ferme conviction que, pour que les PMA puissent éliminer la pauvreté, la communauté internationale devra accorder aux préoccupations relatives au développement toute l'attention qu'elles méritent. Si leurs besoins spécifiques ne sont pas pris en compte par tous les acteurs concernés, les PMA ne seront pas à même d'atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles ni les OMD, d'ici à 2015.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Didjob Divungi Di Ndingi, Vice-Président de la République gabonaise.

M. Divungi Di Ndingi (Gabon) : C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de prendre la parole devant cette auguste Assemblée, à l'occasion de cette Réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Mais avant de poursuivre mon propos, je voudrais, Madame la Présidente, encore une fois, au nom de S. E. El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de cette soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Et je saisis également cette occasion pour rendre un hommage mérité au Secrétaire général Kofi Annan et lui dire toute notre estime pour son action déterminée.

L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, tirés de la Déclaration du Millénaire,

est une étape dans l'histoire de notre Organisation. Pour la première fois, nous nous sommes engagés à nous attaquer, sur tous les fronts, aux problèmes de la paix, du développement et des droits de l'homme. Ces objectifs ont galvanisé, comme jamais auparavant, les bonnes volontés qui se soucient de répondre aux besoins des hommes, des femmes et des enfants les plus pauvres de la planète.

En effet, la nécessité impérieuse de lutter contre la pauvreté dans le monde, ainsi que les possibilités offertes par les objectifs du Millénaire pour le développement sont devenues un réel motif de ralliement pour un partenariat au niveau mondial et la pierre angulaire des stratégies de développement aux niveaux international et régional.

Nous avons tous convenu de priorités communes dans le but de trouver des solutions aux multiples aspects de l'extrême pauvreté, à savoir la faim, le chômage, la maladie, le logement précaire, les inégalités entre les sexes et la dégradation de l'environnement. Les gouvernements des pays développés et des pays en développement ont pris l'engagement de fournir les ressources nécessaires et de mettre en œuvre les politiques appropriées en vue de la réalisation de ces objectifs. Le huitième objectif du Millénaire pour le développement se réfère aux pays les moins avancés (PMA), ce qui a donné lieu à la Déclaration et au Programme d'action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010, qui traite des besoins spécifiques de ces pays. Cette Déclaration fixe les principes d'intégration des PMA dans l'économie mondiale, tout en définissant l'approche des problèmes liés au développement durable, au respect des droits de l'homme, à la démocratie, à l'état de droit, à la bonne gouvernance, à l'égalité des sexes, à l'emploi et au renforcement des capacités.

Depuis mai 2001, date de l'élaboration de la Déclaration de Bruxelles, des progrès ont certes été réalisés par certains pays ou certaines régions. Mais dans la plupart des PMA, des millions de personnes sombrent dans la misère, en Afrique subsaharienne notamment. Les populations du monde en développement dans leur large majorité sont toujours dépourvues d'équipements sanitaires de base. Moins des deux tiers des enfants vont à l'école primaire. Les femmes sont loin d'atteindre l'égalité de représentation dans les instances les plus élevées des États. Un million d'enfants de moins de 5 ans meurent tous les ans de maladies que l'on aurait pu soigner. La procréation reste particulièrement risquée et elle est à

l'origine d'une forte mortalité maternelle. La lutte contre les fléaux tels que le sida, le paludisme ou la tuberculose épuise les économies nationales.

L'Afrique subsaharienne, qui regroupe le plus grand nombre de pays les moins avancés, reste l'épicentre de ce sombre tableau. On y observe en général un retard assez marqué dans la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire. L'Asie apparaît certes comme la région du monde où les progrès sont les plus rapides. Mais, des centaines de millions de personnes restent plongées dans l'extrême pauvreté et, dans les pays où la croissance est la plus rapide, certains des objectifs non monétaires ne sont pas encore atteints. D'autres régions du monde obtiennent des résultats contrastés, notamment l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord : les progrès sont faibles ou nuls dans la réalisation de certains des objectifs et des inégalités persistantes sont toujours enregistrées.

Le bilan à mi-parcours des objectifs du Millénaire pour le développement a montré que les faiblesses souvent observées à l'intérieur de nos pays, constituent les obstacles majeurs à leur réalisation. En effet, une croissance moyenne de 6 % pour les pays les moins avancés n'a pas entraîné de réduction de la pauvreté, celle-ci ayant même augmenté dans la plupart des cas.

Il n'y a pas d'explication valable partout de l'échec ou du succès de cette entreprise. Chaque région, chaque pays pour chaque objectif appelle une analyse minutieuse. Néanmoins, on peut pour l'essentiel dégager quatre raisons : la mauvaise gouvernance, caractérisée par la corruption, et la médiocrité des choix de politique économique; le non-respect des droits de l'homme dans certaines régions du monde; le piège de la pauvreté, quand l'économie ne permet pas de réaliser les investissements nécessaires; et la persistance des poches de pauvreté dans certains des pays concernés.

Les pays les moins avancés sont déterminés à prendre des mesures appropriées pour le suivi du Programme d'action de Bruxelles. La création de points focaux pour la mise en œuvre du Programme d'action, la mise en place par le Secrétariat général du Bureau du Haut Représentant des pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement assureront, à l'évidence, une meilleure coordination et un meilleur suivi du Programme d'action. Il reste que ces pays ne peuvent atteindre les objectifs de la Déclaration de

Bruxelles que grâce à une augmentation massive des investissements publics, au renforcement des capacités, à la mobilisation des ressources nationales et à l'aide publique au développement. Cet effort devra être soutenu jusqu'en 2010 aux niveaux mondial, national et local.

La volonté de la communauté internationale semble établie. Les mesures prises récemment par le Groupe des Huit en Écosse s'agissant de l'annulation de la dette de quelques pays les plus pauvres, ou les initiatives de certains pays en matière de sources innovantes de financement du développement, nous font croire que la dynamique est amorcée. Il y a là un devoir de solidarité pour un développement équitable et durable. Il faut surtout éviter de céder à la facilité qui consisterait à dire « on efface la dette, on réduit l'aide publique au développement ». Il faut au contraire réaffirmer ici, haut et fort le principe d'additionnalité.

La présence du Gabon ce matin, pays qui ne figure pas dans la classification des pays les moins avancés, a valeur de solidarité et prouve par ailleurs qu'à bien des égards, nous vivons les mêmes réalités et que nous partageons les mêmes préoccupations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thongloun Sisoulith, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao.

M. Sisoulith (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous adresser mes félicitations les plus vives pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette importante session. Nous ne doutons pas que votre savoir-faire dans la diplomatie multilatérale conduira au succès de ce Dialogue de haut niveau.

Notre délégation remercie le Secrétaire général de son rapport annuel sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA). Le rapport contient des conclusions et des recommandations fort utiles.

Nous souscrivons aux déclarations du représentant de l'Afrique du Sud, qui préside le Groupe des 77, et du représentant du Bénin, Président du Bureau de coordination des PMA, qui mettent en avant les principaux progrès accomplis ainsi que les obstacles rencontrés par les PMA dans la mise en

œuvre du Programme d'action, et proposent des méthodes globales pour mieux en assurer le suivi.

Nous partageons l'inquiétude des pays en développement face à l'absence de progrès dans l'exécution des sept engagements contractés dans le Programme d'action de Bruxelles, en dépit des résultats que les PMA et leurs partenaires de développement ont obtenus dans la réalisation des tâches fixées. Le rapport indique que, dans les PMA, les améliorations en termes de croissance économique et de développement humain ont été modestes. Les PMA ont de grandes difficultés à tenir leurs engagements. Afin d'inverser ces tendances, il faut donc que la communauté internationale prenne les dispositions voulues pour fournir aux PMA les ressources promises de longue date et leur permettre de remplir les engagements définis dans le Programme d'action de Bruxelles et dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

Il est d'une importance cruciale que les pays développés, le système des Nations Unies et les institutions financières et commerciales internationales leur prêtent un appui constant. Cet impératif a été souligné dans le texte issu du Sommet mondial de 2005, ainsi que dans la résolution de l'Assemblée générale relative à sa mise en œuvre. La déclaration que nous adopterons à la fin de la présente Réunion réaffirmera la validité des engagements contenus dans le Programme d'action de Bruxelles et des appels en faveur d'une action énergique, opportune et efficace de la part de toutes les parties prenantes.

La République démocratique populaire lao a tout mis en œuvre pour concrétiser ses engagements. Le Programme d'action de Bruxelles a été intégré dans la Stratégie socioéconomique décennale pour 2001-2010, qui met l'accent sur la promotion d'une croissance économique durable et rapide, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement. Le cinquième Plan de développement socioéconomique quinquennal pour 2001-2005 et les plans annuels correspondants étaient considérés comme les principaux outils de la mise en œuvre de la Stratégie.

Différentes mesures ont été prises pour mettre ces programmes en pratique. De ce fait, le produit national brut (PNB) a enregistré une hausse constante moyenne de 6,3 % au cours des cinq dernières années. L'investissement global a augmenté de manière constante, passant de 19,7 % en 2000 à environ 26,6 % en 2005. Le PNB par habitant a augmenté de presque

500 dollars au cours de la même période et l'indice de la pauvreté a diminué, tombant à 32 % en 2005 contre 39 % en 1997.

Pour servir ses efforts de lutte contre la pauvreté et poursuivre le développement durable, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a lancé en 2003 la stratégie nationale de croissance et d'élimination de la pauvreté, version locale du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'objectif de la Stratégie est de soutenir la croissance économique et d'alléger la pauvreté.

De plus, le sixième plan quinquennal de développement socioéconomique adopté récemment constitue un cadre dont l'objectif est, d'abord et surtout, de réaliser pleinement et efficacement tous les objectifs et cibles de la Stratégie nationale de croissance et d'élimination de la pauvreté à la poursuite de l'espérance de voir radier le pays de la liste des pays les moins avancés d'ici à 2020.

Malgré l'évolution positive, il reste encore à la République démocratique populaire lao beaucoup à faire pour remplir les engagements pris au niveau international. Pour que le pays poursuive ses progrès dans l'application des stratégies susdites, il est nécessaire que la communauté internationale coordonne davantage son appui financier et technique. Nous sommes convaincus que la communauté internationale continuera de répondre aux besoins de la République démocratique populaire lao généreusement et sans condition sous la forme d'une aide publique au développement inconditionnelle.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sato Kilman, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Vanuatu.

M. Kilman (Vanuatu) (*parle en anglais*): Mon gouvernement se félicite de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010. Le Programme d'action définit des objectifs et des cibles, ainsi que des engagements tournés vers l'action dans sept domaines critiques, à la suite de l'engagement pris par les dirigeants du monde de promouvoir le développement dans les PMA. Tout au long de cette année, différentes réunions préparatoires et consultations se sont tenues qui ont abouti aujourd'hui à cette Réunion de haut niveau.

À mi-parcours, la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles a connu une performance moyenne. Notre détermination à appliquer les mesures nécessaires pour régler les problèmes spécifiques des PMA, dont cinq se trouvent dans l'océan Pacifique, a été entravée par plusieurs problèmes majeurs. Je fais ici référence en particulier au cas de Vanuatu.

La performance du Vanuatu pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles est mitigée, certains progrès ont été faits dans la mise en œuvre des accords convenus et dans la réalisation des objectifs, alors que certains sont encore à réaliser. Il est déjà évident que certains d'entre eux ne seront pas réalisés dans les délais convenus. Néanmoins, Vanuatu poursuivra leur mise en œuvre à moyen et à long termes.

L'économie de Vanuatu est par nature dualiste, avec une population rurale, représentant 80 % de la population totale, employée dans le secteur informel des moyens de subsistance et les 20 % restants employés dans le secteur formel. Vanuatu a une petite économie par la taille, les ressources, le marché et la production nationale. Cette petite taille implique que sa capacité à entrer en concurrence sur le marché des biens et des services est limitée et qu'il n'est pas possible de déterminer si la perspective de réaliser une grande croissance économique se concrétisera dans le proche avenir.

Les principaux secteurs qui contribuent au produit national brut (PNB) sont le secteur agricole et le secteur des services, dont la contribution est la plus importante et représente 73 % du PNB total. L'agriculture, cependant, demeure le point d'appui de l'économie dans la mesure où le secteur des services dépend fortement du secteur agricole et où 80 % de la population survivent grâce à leur participation à ce secteur.

Le rôle joué par l'aide publique au développement et ses impacts sur la croissance du PNB de Vanuatu sont également essentiels et demeureront critiques pour que, parallèlement, Vanuatu s'occupe de ses priorités en matière de développement et poursuive les progrès dans la mise en œuvre des initiatives du Programme d'action de Bruxelles. À cet égard, mon gouvernement souhaite en conséquence faire état de sa préoccupation au sujet de la recommandation du Comité des politiques de développement sur la situation actuelle de Vanuatu concernant sa radiation de la liste des PMA. Nous considérons que la

recommandation de radier Vanuatu de cette liste est prématurée.

Il est très inopportun de mesurer la situation d'un pays à cet égard sur la base des critères majeurs que sont le revenu national brut, l'indice du capital humain et l'indice de vulnérabilité économique et de faire une recommandation sur la base de la réalisation des indices du revenu et du capital humain, malgré une très forte vulnérabilité économique, en particulier dans le cas de Vanuatu, dans la mesure où le facteur de revenu national brut est directement influencé par l'indice de vulnérabilité économique et par suite met en question le caractère durable du seuil du revenu susmentionné. Cela est particulièrement vrai pour les pays comme Vanuatu qui, simplement du fait de leur position géographique sur la ceinture de feu de l'océan Pacifique, demeurent hautement vulnérables aux catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, les tsunamis, les glissements de terrain et les cyclones, pour n'en mentionner que quelques-unes, qui se produisent régulièrement dans mon pays et dont chacune pourrait détruire la base et le ressort économiques du pays – le secteur agricole – en l'espace de quelques heures ou jours.

Les analyses en profondeur de la performance économique des huit dernières années font apparaître une croissance économique réelle moyenne de 0,69 % seulement du produit national brut – un taux de croissance économique bien inférieur à la cible des 7 % stipulée dans le Programme d'action de Bruxelles. Par conséquent, la recommandation de reconnaître que Vanuatu réunit les conditions nécessaires pour être radiée de la catégorie des PMA ne tient pas, dans la mesure où même s'il satisfait prétendument aux deux premiers critères, il ne satisfait pas au critère des vulnérabilités tout simplement parce que ces vulnérabilités sont des calamités naturelles et qu'elles ne peuvent être ni contrôlées ni prévues avec un degré de certitude raisonnable.

De plus, la base du ratio PNB par habitant mesure prétendument la richesse du pays, mais elle est en soi sujette à erreur. Les inexactitudes qui existent, premièrement, dans les mécanismes de collecte des données et, par conséquent, dans les données elles-mêmes signifient que cette mesure ne peut être établie avec un degré de certitude raisonnable. En outre, l'emploi de statistiques bidimensionnelles pour tirer un résultat final ne donne pas un tableau entièrement fidèle, car elles n'étudient pas en détail la relation entre

les facteurs de cause et d'effet de chacune des deux variables.

Le PNB par habitant, par exemple, est simplement le PNB divisé par la population totale et prend pour hypothèse que chaque membre de la population tire les mêmes bénéfices que tout le reste. Comme nous le savons tous, cela n'est pas vrai. Dans la plupart des pays du monde, y compris les pays développés, environ 20 % de la population versent de 70 à 80 % des impôts et, le plus souvent, ce sont ces mêmes 20 % de la population qui obtiennent 80 % de tous les avantages et revenus. Cela indique clairement qu'au sein d'une population donnée, il existe des disparités de revenus. Par conséquent, dire que le PIB par habitant mesure la santé économique des nations ne donne pas une image juste de la véritable répartition de la richesse. De même, des recommandations fondées sur ce seul fait ne rendent pas justice à la nation qui demande que l'on examine son point de vue.

Dans le contexte vanuatuan, la contribution du secteur agricole au PIB national est une représentation beaucoup plus juste des revenus ruraux. Dès lors, en divisant le revenu total du secteur agricole par le chiffre de la population rurale, on obtient le revenu rural par habitant, soit 263 dollars en 2005, ce qui est à la fois très bas et très volatile, compte tenu de la vulnérabilité du pays.

En utilisant le produit national brut pour mesurer la santé économique générale d'une nation, on passe sous silence le problème de la forte inégalité de revenu qui persiste entre les populations urbaine et rurale, de même qu'entre les expatriés bien rémunérés et les Vanuatuans mal rémunérés qui vivent dans les zones urbaines. C'est pourquoi mon gouvernement est convaincu que l'utilisation d'un indicateur tel que le revenu national brut par habitant cache les difficultés que connaissent les communautés rurales et dont les chiffres seuls ne rendent pas compte.

Les effets d'une décision sur le statut de PMA de Vanuatu seront à coup sûr ressentis par la majorité de la population, qui dépend au quotidien de l'agriculture de subsistance. De plus, bien que le secteur des services apporte la plus forte contribution au PIB, il enregistre de fortes pertes du fait que tous les prestataires de services sont employés par des entreprises étrangères, ce qui fait que les grands profits réalisés sont rapatriés dans leurs pays, et que l'investissement dans l'économie nationale est donc faible.

Le revenu national brut est certes un facteur qui indique le niveau de revenu disponible dans le pays. Cependant, étant donné les faits indiscutables susmentionnés, il existe indéniablement des problèmes de répartition des richesses qui résultent de lacunes structurelles ou politiques. Par conséquent, même si le pays remplit les conditions préalables à la radiation de la liste des PMA, il convient à notre avis d'analyser la répartition de ces critères matériels du statut, d'identifier les lacunes politiques ou structurelles et de recommander des lignes d'action pour aider le pays à venir à bout de ses problèmes, en fixant des délais spécifiques pour entreprendre ces réformes ou ces programmes d'ajustement de façon que le pays, lorsqu'il sera radié de la liste, soit en mesure de maintenir les conditions qui auront déterminé ce changement.

Il faut également considérer ce qui alimente et soutient les taux de croissance du PIB, et en conséquence reflète mieux la possibilité de maintenir le revenu national brut. En clair, que la croissance soit ou non fonction de la production nationale, de la consommation et de la croissance des exportations, et qu'elle soit le résultat de facteurs externes comme l'aide et l'investissement étranger direct, le pays reste gravement exposé à des chocs causés par des externalités.

L'avantage comparatif de Vanuatu en matière d'échanges commerciaux repose principalement sur quelques produits de base de faible valeur marchande, tels que le coprah, le cacao, la viande de bœuf et le kava, dont le déclin progressif s'est confirmé. D'autre part, Vanuatu est extrêmement tributaire d'importations de plus grande valeur – des produits manufacturés, pour l'essentiel –, ce qui a entraîné une hausse des déficits commerciaux au cours des dernières années. Parmi les facteurs qui ont contribué à la détérioration de la balance commerciale figurent les effets des catastrophes naturelles, principalement des cyclones; l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux, dont l'incertitude en ce qui concerne le cours des matières premières entraîne souvent un découragement et une baisse de la productivité; la fixation des prix par l'Office de commercialisation des produits de base de Vanuatu, en dépit de la fluctuation des prix mondiaux en la matière; et l'embargo européen sur le kava.

De manière générale, les exportations de Vanuatu ont été très instables en raison des catastrophes naturelles et des chocs économiques externes. Du fait de la taille réduite de son économie, le pays ne peut se

protéger que dans une certaine mesure de ces chocs économiques.

L'indice du capital humain ne considère lui aussi que les statistiques, sans tenir compte de la qualité de l'éducation dispensée. On ne peut obtenir de mesure réelle de l'élément « capital humain » en se bornant à consulter les statistiques relatives aux taux de scolarisation et d'achèvement des études secondaires, car il faut considérer la qualité plutôt que la quantité de l'élément en question si l'on souhaite avoir une bien meilleure compréhension du potentiel de productivité de ce capital humain particulier. Une fois de plus, les statistiques manquent de précision dans ce domaine, du fait que les divers rapports publiés par des institutions internationales – y compris celle-ci – parviennent à des conclusions divergentes en ce qui concerne le taux d'alphabétisation, lequel varie d'un rapport à l'autre entre 33 % et 99 %. Je le répète, tirer des conclusions à partir des seules statistiques peut avoir au mieux une valeur d'information, mais certainement pas de certitude.

Les questions de l'isolement, de l'instabilité des capacités de production agricole en raison des catastrophes naturelles et de la fluctuation des cours internationaux, de l'instabilité des exportations de biens et services, de l'accès aux marchés, de l'inexactitude des données statistiques, etc., sont des points sur lesquels je pourrais m'étendre davantage, mais je pense que le message a été reçu. Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement vanuatuan estime sincèrement que le pays n'est pas prêt à perdre son statut de PMA. Nous recommandons donc qu'il soit immédiatement rayé de la liste des pays susceptibles de franchir cette étape.

Pour terminer, je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que, si le Comité des politiques de développement a effectivement pour mandat de faire ces recommandations, compte tenu du fait que le changement de statut soulève aussi des questions et/ou des problèmes au sujet des modifications et ajustements fondamentaux qui peuvent être nécessaires au niveau des politiques nationales, l'allocation d'un temps de parole de cinq minutes pour plaider sa cause devant la plénière est totalement inappropriée. C'est peut-être là quelque chose sur quoi il conviendrait de s'interroger, car je ne pense pas que cela reflète le degré d'importance que cette institution accorde à la question des PMA.

Enfin, mon gouvernement félicite le Bénin, qui préside le groupe des pays les moins avancés, et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en particulier M. Chowdhury, pour leur appui sans faille aux PMA.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, qui va parler au nom du Groupe africain.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui, non seulement au nom de l'Égypte, mais également au nom du Groupe africain à l'ONU, que l'Égypte a l'honneur de présider ce mois-ci. L'Égypte a toujours eu pleine conscience des liens étroits qui l'unissent au continent africain.

La séance d'aujourd'hui, qui porte sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA), nous donne l'occasion de mettre en relief les progrès enregistrés dans l'application des décisions prévues dans le Programme. Elle nous permet également d'examiner les défis à relever dans le cadre de l'application de ces décisions. Il est indéniable que ce processus d'examen imprimera un nouvel élan au travail efficace et cohérent entrepris par la communauté internationale pour aider ce groupe de pays à atteindre un développement durable et à éradiquer la pauvreté. L'Égypte estime que la communauté internationale doit apporter toute l'aide possible à ces pays afin de leur permettre de lutter contre leur marginalisation accrue dans l'économie mondiale, et de les aider à mieux tirer profit des capacités scientifiques, économiques et humaines, tout en bénéficiant de la mondialisation sans que celle-ci ait pour autant des effets négatifs sur leurs économies.

L'éradication de la pauvreté et la réalisation du développement durable pour tous constitue une responsabilité commune pour les pays du Nord et du Sud, à part égale. Il faut pour ce faire que, durant la période qui nous reste, nous nous attachions tous à mettre en œuvre efficacement le Programme d'action d'ici à 2010, grâce à un travail sérieux et un partenariat véritable pour aider les PMA. Ce partenariat devra se fonder sur la solidarité internationale, sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et la Déclaration du Millénaire, et sur les objectifs et engagements du Sommet mondial de 2005. Au premier

rang de ceux-ci figurent le contrôle national des plans de développement et des stratégies afférentes, ainsi que l'octroi d'une assistance spécifique aux fins du développement durable.

Les rapports et les documents publiés par les Nations Unies ainsi que dans le cadre de la Stratégie de Cotonou, adoptée en juin, confirment les gigantesques défis auxquels les PMA sont confrontés. Ces défis tiennent au manque de ressources pour financer les projets relatifs aux infrastructures et les secteurs des services de base, tels que l'éducation et la santé, ce à quoi s'ajoute la nécessité de procéder à des transferts de technologie respectueux de l'environnement, et ce tout en garantissant la durabilité du processus de développement des PMA en les intégrant rapidement à l'économie mondiale grâce à l'élimination de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires qui entravent l'accès de leurs exportations aux marchés des pays développés, et tout en aidant les PMA qui ne sont pas membres de l'Organisation mondiale du commerce à y entrer le plus rapidement possible.

À l'évidence, le jour est proche où le non-respect actuel des résolutions des Nations Unies sur le terrain s'avérera obsolète et inacceptable. Ces résolutions ne doivent pas devenir de simples obligations morales que l'on choisirait de mettre en œuvre ou, le plus souvent, d'ignorer et de contourner.

L'Égypte renouvelle aujourd'hui sa détermination à aider les PMA à atteindre leurs objectifs de développement. Ces dernières années, l'Égypte a fourni une assistance technique très variée à ces pays, sous la forme de programmes et de cours de formation, de manière bilatérale ou grâce à une coopération triangulaire, avec pour objectif d'aider au renforcement des capacités des PMA dans de multiples domaines, notamment l'éducation, la santé, l'agriculture, les technologies de l'information et de la communication, et bien d'autres encore, conformément aux conclusions du Sommet du Millénaire. L'Égypte restera déterminée à apporter toute l'aide en son pouvoir à ses frères dans ces pays, car elle croit fermement au principe de la solidarité entre les pays du Sud et à l'importance de la coopération internationale pour parvenir au développement, ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité aux niveaux national, régional et mondial, et plus particulièrement sur notre continent africain, qui abrite le plus grand nombre de PMA.

L'Égypte compte vivement mettre à profit sa qualité de membre de la Commission de consolidation

de la paix de l'ONU pour veiller à ce que la Commission prête une attention spéciale à la paix et à la sécurité dans les pays les moins avancés et aide ces pays à créer un environnement leur permettant d'assumer les fardeaux de la consolidation de la paix à long terme, de manière à éviter la récurrence des conflits armés et à faire avancer le développement dans tous les domaines.

L'Égypte a également utilisé son appartenance aux arrangements sous-régionaux en Afrique, et en particulier au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui réunit 13 PMA, pour accroître le volume des échanges entre les membres du COMESA. La zone de libre-échange entre les membres du COMESA a donné la possibilité aux exportations des PMA membres du Marché commun d'avoir accès aux marchés des pays en développement qui en sont également membres, notamment l'Égypte. Elle a également donné des possibilités d'emploi aux jeunes et favorisé le succès de nombreuses petites et moyennes entreprises, ce qui a contribué à améliorer la situation économique et les conditions de vie des populations de ces PMA. Nous avons l'espoir et la volonté de poursuivre le travail afin d'obtenir de nouveaux progrès et d'améliorer les conditions de vie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Tarja Filatov, Ministre du travail de la Finlande, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M^{me} Filatov (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne sur cette question extrêmement importante. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, ainsi que la République de Moldova et l'Ukraine se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne remercie le Secrétaire général de son rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles jusqu'en 2006 et des autres documents produits dans le cadre de cet examen global approfondi à mi-parcours.

L'Union européenne, en tant que l'un des principaux partenaires de développement des pays les moins avancés (PMA), saisit cette occasion pour

réaffirmer son plein engagement à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, dans le cadre de son engagement plus général en faveur de l'agenda mondial pour le développement. Le Programme d'action de Bruxelles est un élément crucial de la stratégie mondiale visant à améliorer la situation des PMA, et la participation de l'Union européenne à la présente Réunion de haut niveau marque la réaffirmation du partenariat solide qu'elle entretient avec les PMA.

Le respect des droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, l'état de droit, des institutions démocratiques solides qui répondent aux besoins de la population, la bonne gouvernance, des politiques économiques saines et l'amélioration des infrastructures constituent les bases d'une croissance économique durable, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois. Ainsi que le reconnaît le Document final du Sommet mondial de 2005, le développement, la paix et la sécurité et les droits humains sont inséparables et se renforcent mutuellement.

Nous nous félicitons de voir que, depuis 2001, la croissance économique des PMA, en tant que groupe, a pratiquement atteint la cible des 7 % fixée. C'est le résultat des réformes macroéconomiques courageuses entreprises par les gouvernements des PMA et de la réduction des déficits fiscaux, de la baisse des taux d'inflation et de la diminution des déficits extérieurs qui en ont résulté. La stabilisation macroéconomique s'est, avec succès, accompagnée de réformes structurelles, comme la privatisation, l'assouplissement des réglementations régissant les entreprises et la libéralisation des échanges.

Le commerce peut être un catalyseur de premier ordre pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Il devrait être intégré aux plans nationaux de développement de tous les PMA, tels que les documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Par conséquent, le commerce est un élément central du programme mondial à l'appui des Objectifs du Millénaire pour le développement, du Document final du Sommet mondial et du Programme d'action de Bruxelles. À lui seul, l'accès aux marchés n'est pas suffisant pour renforcer l'intégration réussie des pays les plus pauvres au commerce mondial. Il faut également accroître le financement du développement dans les secteurs du commerce et des capacités de production, et l'accompagner de réformes au plan

national et d'une amélioration des règles du commerce international.

Le coût d'un échec définitif du Programme de Doha pour le développement serait extrêmement élevé, en particulier pour les pays en développement les plus vulnérables. Ce que nous risquons de perdre aujourd'hui va bien au-delà des questions sur lesquelles ont buté les négociations. La réalisation du Programme de Doha pour le développement aiderait considérablement les PMA à atteindre leur objectif d'une meilleure intégration à l'économie mondiale. L'Union européenne, quant à elle, mettra tout en œuvre pour que les négociations reprennent rapidement, et demande à ses partenaires commerciaux, notamment les principaux acteurs, de prendre les mesures nécessaires pour les relancer et aboutir à un résultat positif.

Il est important que l'amélioration de l'accès aux marchés pour les PMA soit étayée par une assistance technique liée au commerce. L'Union européenne appuie fermement des initiatives telles que « Aide pour le commerce ». À cet égard, elle souligne l'intérêt de contribuer au Cadre intégré renforcé. Ces initiatives ne doivent pas être freinées du fait de la situation actuelle des négociations sur le Programme de développement de Doha, et la communauté internationale doit favoriser leur mise en œuvre rapide.

En décembre 2005, les États membres de l'Union européenne se sont engagés, dans le cadre de leur engagements futurs en matière d'aide au développement, à tout faire pour porter leur contribution annuelle à l'aide liée au commerce à un milliard d'euros d'ici à 2010. La contribution totale de l'Union européenne passera ainsi, en tenant compte de la contribution communautaire, à 2 milliards d'euros par an d'ici à 2010. Les accords de partenariat économique qui font actuellement l'objet de négociations viennent compléter notre assistance technique liée au commerce.

Le renforcement et l'expansion des capacités et des infrastructures de production des PMA sont nécessaires pour l'intégration régionale, l'accroissement des échanges commerciaux internes et internationaux, et la croissance et le développement économiques. Pour relever ces défis, l'Union européenne a, par exemple, adopté la Stratégie pour l'Afrique, qui prévoit notamment un partenariat UE-Afrique pour l'infrastructure.

En dépit d'une bonne croissance économique, les PMA connaissent toujours un taux élevé de pauvreté et de dénuement, d'où la nécessité d'appuyer une meilleure gouvernance générale, la lutte contre la corruption, l'État de droit et un développement social plus équitable dans les PMA. La richesse et le développement économiques doivent également bénéficier aux catégories les plus vulnérables de la population. À cet effet, les programmes en matière d'éducation, de santé et d'égalité entre les hommes et les femmes constituent des éléments cruciaux de notre Programme d'action pour parvenir à des économies plus performantes, plus équitables et plus respectueuses de l'environnement dans les PMA. Cela est particulièrement important pour les pays où l'ensemble de la société est menacé par des fléaux tels que le VIH/sida.

En ce qui concerne l'éducation, certains chiffres sont vraiment encourageants, bien que l'amélioration de la qualité de l'éducation n'ait pas suivi le rythme de l'augmentation des effectifs. Ainsi, il est toujours préoccupant de constater que, en 2004, près de 15 % des petites filles vivant dans les PMA n'étaient même pas inscrites à l'école primaire. C'est pourquoi, l'Union européenne reste très préoccupée par la lenteur des progrès accomplis dans le domaine de la promotion de l'égalité des femmes. Les PMA doivent intégrer pleinement une approche respectueuse de l'égalité des sexes dans tous leurs plans de développement.

La réduction des vulnérabilités et la gestion durable de l'environnement dans les PMA sont au cœur du Programme d'action de Bruxelles et de la problématique générale du développement, et notamment des efforts que nous déployons pour mettre pleinement en œuvre les engagements pris au Sommet mondial sur le développement durable.

Nous notons avec satisfaction que les pays donateurs ont accru leur APD en faveur des PMA. En 2001 – année d'adoption du Programme d'action de Bruxelles – l'APD aux PMA avoisinait les 10 milliards d'euros. En 2004, ce montant avait presque doublé pour atteindre 19 milliards d'euros. Si la tendance se poursuit, l'APD aux PMA doublera de nouveau pour dépasser les 40 milliards d'euros d'ici à 2010. L'Union européenne s'est placée à l'avant-garde de cette évolution en décidant, aux Conseils européens de Barcelone et de Bruxelles, d'accroître considérablement son APD d'ici à 2010 et au-delà.

L'Union européenne appuie et finance l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), et se félicite de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale, qui prévoit l'annulation complète de la dette active des PPTÉ. L'Union européenne souligne également l'importance d'une transition en douceur pour les pays qui sortent de la catégorie des PMA et se propose d'aider ces pays.

L'Union européenne est très attentive à la qualité de l'aide. Dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, adoptée en mars 2005 et à laquelle nous sommes très attachés, les organismes de développement ont pris des engagements majeurs en faveur d'une politique du développement plus coordonnée et complémentaire. Le Consensus européen pour le développement établit les principes pour une efficacité et une cohérence accrues de l'aide.

Tel qu'il est indiqué dans le Consensus européen, il est nécessaire de soutenir et de renforcer des institutions crédibles, non seulement au niveau central et régional, mais aussi au niveau local. Dans ce contexte, le principe de subsidiarité doit être pris en considération, et des politiques efficaces en matière de décentralisation et de responsabilisation, de développement des capacités et de participation de la société civile au processus de décision sont nécessaires, notamment au niveau local. Des avancées dans tous ces domaines se traduiront par une meilleure égalité des chances.

Pour terminer, nous pouvons affirmer clairement que la pauvreté n'est pas une fatalité. Les tendances favorables qui se dégagent depuis peu, telles que l'amélioration de la situation dans de nombreux PMA et la sortie du Cap-Vert et des Maldives de la catégorie des PMA, doivent nous encourager. Ces tendances traduisent les premiers résultats du Programme d'action de Bruxelles, dont nous devons poursuivre la mise en œuvre intégrale jusqu'en 2010. Les objectifs sont ambitieux, mais l'accroissement des ressources et une plus grande attention de chaque partenaire devraient nous permettre de relever les défis au cours des cinq dernières années d'application du Programme d'action.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre de l'immigration du Luxembourg.

M. Asselborn (Luxembourg) : Permettez-moi d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, de

vosre élection et de vous souhaiter beaucoup de chance et de courage aussi pour cette tâche très importante et certainement très intéressante.

L'engagement de l'Union européenne et de ses États membres aux côtés des pays les moins avancés n'est plus à prouver. En effet, c'est sous l'égide de l'Union européenne que s'est tenue du 14 au 20 mai 2001, à Bruxelles, la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. L'élimination de la pauvreté et le développement durable avaient alors été identifiés comme les priorités qui allaient imprimer leur marque sur le Programme d'action de Bruxelles, dont nous sommes aujourd'hui appelés à examiner la mise en œuvre à mi-parcours de sa période de mise en œuvre qui court de 2001 à 2010.

C'est dans l'esprit de cet engagement européen ferme et de longue date que je me rallie également aux propos contenus dans la déclaration que la Ministre finlandaise vient de faire devant l'Assemblée au nom de l'Union européenne.

M. Butagira (Ouganda), Vice-président, assume la Présidence.

Je suis d'autant plus à l'aise de participer à cet examen à mi-parcours utile et nécessaire que le Gouvernement luxembourgeois poursuit une politique volontariste et cohérente de coopération au développement. Cette politique, partie intégrante de notre action extérieure, s'affirme principalement par deux caractéristiques, l'une quantitative, l'autre qualitative : le Luxembourg figure depuis l'année 2000 parmi les rares, trop rares, pays industrialisés qui respectent leur engagement international de consacrer au moins 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement.

En fait, le Luxembourg fait mieux : l'aide publique au développement (APD) en pourcentage du revenu national brut s'est chiffrée à 0,82 % en 2005 et continuera à augmenter pour atteindre dans les années à venir 1 % du revenu national brut. Déjà en 2004, 49 % de l'APD luxembourgeoise étaient destinés aux pays les moins avancés (PMA). Cette portion augmentera également avec notre politique de concentration sur cette catégorie de pays.

Au-delà de l'aspect purement quantitatif, le Luxembourg mène avec ses partenaires des pays en développement, et plus particulièrement avec les PMA, un dialogue de tous les jours. La coopération luxembourgeoise définit ses interventions sur la base

de ce dialogue et en conformité avec les priorités définies par les gouvernements partenaires dans leurs stratégies nationales de développement.

Pour nous, le partenariat n'est pas un vain mot. Nous sommes persuadés que seules des relations sur un pied d'égalité entre partenaires de développement sont susceptibles de générer les relations de compréhension et de respect indispensables pour mener une action commune qui soit efficace pour diriger l'aide convenue vers les populations les plus pauvres et qui suscite, dès l'identification des projets et programmes, un sens fort de l'appropriation de ces actions par les communautés ciblées. C'est le gage d'un développement véritablement durable.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de l'ONU pour le rapport qu'il a préparé sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles adopté en mai 2001. Si, d'un côté, il ne faut pas s'étonner qu'à mi-parcours tous les objectifs ne soient pas atteints, nous nous sentons tout de même interpellés par la mise en garde qu'un certain nombre de PMA ne sont pas sur la bonne voie pour les réaliser à l'horizon 2010. Des efforts supplémentaires, tant au niveau des PMA qu'au niveau de la communauté internationale, sont indispensables, si nous voulons être à la hauteur des engagements auxquels nous avons souscrits en 2001.

À Bruxelles, nous avons eu la sagesse de nous projeter sur le long terme pour réaliser des progrès ambitieux en faveur des PMA. Cette vue à long terme ne doit pas nuire aux populations les plus démunies du fait que les grandes ambitions s'estompent avec le temps. Aussi cet examen à mi-parcours vient-il à point nommé pour relancer les efforts. Les progrès accomplis au cours des cinq dernières années sont là pour nous encourager.

Ainsi, les montants globaux dédiés à l'APD ont atteint des niveaux sans précédents en 2005. Si une partie de cette hausse s'explique par les contributions au bénéfice des victimes du tsunami ou reflète l'allègement de la dette de l'Iraq, il ne faut pas oublier pour autant que les États membres de l'Union européenne, sous la présidence luxembourgeoise, et sur l'initiative de mon excellent collègue, le Ministre de la coopération, M. Jean-Louis Schiltz, qui a agi dans la ligne de ses prédécesseurs responsables de la politique de coopération luxembourgeoise, ont décidé, en mai 2005, de porter leur APD à 0,56 % du revenu national brut en 2010, respectivement à 0,7 % en 2015. Ce nouvel engagement politique en termes quantitatifs

s'est fait sur l'arrière-fond d'une initiative de qualité en mars de la même année 2005 quand les représentants des pays industrialisés et des pays en développement, dont un nombre important de PMA, ont adopté la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

Le respect des engagements pris au niveau international est à la base des relations de confiance, qui doivent trouver leur expression dans un partenariat bien compris et bien vécu entre les pays bailleurs de fonds et les pays en développement. À cet égard, j'ai également le plaisir de confirmer que le Luxembourg a dédié en 2004 plus de 0,30 % de son revenu national brut à l'aide aux PMA. La promesse de Bruxelles de réserver entre 0,15 et 0,20 % a donc été plus que remplie. Nous l'avons mise en œuvre dans le cadre de programmes indicatifs de coopération avec dix pays partenaires privilégiés de la coopération. Ces programmes garantissent, sur le moyen terme et en phase avec les programmes nationaux de développement de nos partenaires, une prévisibilité de l'aide qui est fournie par le Luxembourg.

Les secteurs sociaux de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et du développement local sont les secteurs prioritaires de notre coopération. Au vu des recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport, nous sommes confiants que ce ciblage sectoriel contribuera de manière concrète à faire des progrès dans les domaines de la gouvernance, du renforcement des capacités et des institutions dans les PMA, de l'égalité des sexes, surtout, et de la lutte contre le VIH/sida.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui continu que le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg donnera à la réalisation du Programme d'action pour les PMA qui trouveront en nous des partenaires fidèles et fiables.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, qui va prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M^{me} Zuma (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter la Présidente à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Nous sommes ravis de la voir présider cette Réunion.

Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de cette Réunion de haut niveau chargée d'évaluer les progrès réalisés pendant les cinq premières années de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de la Stratégie de Cotonou, examen global analytique à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pendant les cinq premières années, qui présente clairement et succinctement ce qui a été réalisé à ce jour, les défis qui se posent et les mesures à prendre conjointement par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement.

À la suite de cet examen à mi-parcours, le Groupe des 77 et la Chine notent avec préoccupation que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles sont insuffisants et que, comme indiqué, on s'attend à ce qu'une minorité de pays les moins avancés atteignent les objectifs, buts et cibles du Programme d'action de Bruxelles si les tendances actuelles persistent. Il est essentiel de mettre pleinement en œuvre les sept engagements si nous voulons que les pays les moins avancés atteignent les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

En dépit des mesures appropriées qui ont été adoptées et des efforts importants déployés par les pays les moins avancés eux-mêmes pour créer des environnements nationaux favorables à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles afin de réaliser un développement fort nécessaire, l'appui reçu des partenaires de développement reste insuffisant et est même parfois totalement absent. Le Groupe des 77 et la Chine demandent donc aux partenaires de développement des pays les moins avancés d'honorer d'urgence leurs engagements.

Le Document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé les engagements pris pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés et a invité tous les pays, toutes les organisations pertinentes du système des Nations Unies et les autres organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, à déployer des efforts concertés et à adopter rapidement des mesures en vue d'atteindre les buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles dans les délais prévus.

Nous ne pensons pas, cependant, qu'un travail suffisant ait été accompli pour remplir ces engagements pris en 2005 seulement. Pour atteindre les objectifs et buts exposés dans le Programme d'action, tant les pays les moins avancés que les partenaires de développement doivent sans cesse renouveler leurs engagements. Il est essentiel de redynamiser et d'intensifier ce partenariat, en encourageant les responsabilités mutuelles et partagées entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, en vue de promouvoir la croissance économique et le développement durable de ces pays, ce qui favoriserait leur intégration dans l'économie mondiale.

Je voudrais réaffirmer, en accord avec l'examen à mi-parcours, qu'il convient d'attacher une attention particulière à l'égalité entre les sexes. Cette égalité est importante non seulement par nature, mais aussi pour la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement, tels que la réduction de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle, car sans l'égalité entre les sexes, il sera très difficile d'atteindre ces deux objectifs. Il est également important de prendre en considération l'agriculture, les infrastructures, le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et les obstacles aux exportations des pays les moins avancés.

Pour terminer, je voudrais dire également qu'il faut intensifier l'action coordonnée de l'ONU et de ses institutions, fonds et programmes pour appuyer les pays les moins avancés. Plus important encore, les partenaires de développement doivent remplir les engagements qu'ils ont pris à toutes les grandes réunions au sommet organisées par les Nations Unies au cours de ces 10 dernières années, en particulier la Conférence internationale de Monterey sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg. Nous partageons tous la responsabilité d'aider les pays les moins avancés et de leur manifester notre solidarité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rudolph Insanally, Ministre des affaires étrangères du Guyana, qui va prendre la parole au nom du Groupe de Rio.

M. Insanally (Guyana) (*parle en anglais*) : Pour ce point important de l'ordre du jour, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe de Rio.

Dans le cadre de cet examen du Programme d'action de Bruxelles, nous devons évaluer en toute sincérité les acquis et nous efforcer de remplir les engagements pris au titre du Programme, comme le

thème central de la présente Réunion de haut niveau nous enjoint de le faire.

Des faits importants, notamment le doublement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés depuis 1999, la réduction appréciable de la dette des pays les plus pauvres, un accès facilité au marché en franchise de droits et hors quota pour la plupart des produits des pays les moins avancés, la systématisation des flux d'aide non liée et l'accroissement des flux de capitaux privés, sont des signes encourageants portant à croire que le Programme d'action de Bruxelles est un catalyseur très précieux de la croissance et du développement durables des pays les moins avancés.

Au récent Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement, on a beaucoup insisté sur le fait qu'aujourd'hui, le volume des envois de fonds vers les pays les moins avancés est élevé. Il en est effectivement ainsi, mais comme une étude récente du Fonds monétaire international l'a révélé, ces revenus ne compensent pas suffisamment la perte de compétences ou d'autres ressources pour les pays moins avancés. Tout ce qui brille n'est pas or.

Par souci de brièveté, je vais écourter ma déclaration et fournirai une version plus longue à l'Assemblée générale, mais je voudrais simplement faire remarquer que la situation des pays les moins avancés reste très précaire. La comparaison de données choisies dont nous disposons concernant les pays les moins avancés met en lumière les laborieux efforts qu'il faut déployer pour remplir les engagements formulés dans le Programme d'action de Bruxelles.

Fait plus inquiétant, si les taux actuels se maintiennent, on ne pourra garantir la réalisation des objectifs minimaux prévus. À la lumière d'autres constatations, telles que les répercussions négatives du taux d'incidence élevé du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses et la nécessité de promouvoir une croissance économique de qualité, de réduire les inégalités et de protéger l'environnement, on ne peut que conclure que les perspectives sont sombres pour les pays les moins avancés.

À mi-parcours du troisième Programme d'action, il est indispensable d'apporter les changements nécessaires pour veiller à ce que notre action tende résolument à obtenir des résultats bien meilleurs que ceux, décevants, obtenus par les Programmes précédents.

Au cours des cinq premières années, les partenariats formés pour réaliser les objectifs du Programme se sont avérés efficaces. Une coopération plus intensive peut donc accélérer les progrès et le développement, de manière à neutraliser les effets dévastateurs des règles déséquilibrées du commerce mondial, qui prévalent actuellement. Les pays les moins avancés eux-mêmes ont joué un rôle de chef de file, formulant les priorités et les engagements désormais nécessaires pour garantir la pleine mise en œuvre du Programme d'action. À cet égard, le Groupe de Rio appelle l'attention sur l'approche décrite dans la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action.

Les pays de notre Groupe ont présenté des propositions au niveau mondial, qui prennent en compte le genre de réflexions, d'actions et de collaboration nécessaires pour réaliser des progrès supplémentaires. Nous pensons que, pour promouvoir la cause des pays les moins avancés, ainsi que d'autres pays et régions confrontés à des difficultés particulières, nous devons davantage veiller à ce que ces propositions dépassent ces objectifs limités, notamment l'appel de mon propre pays à la mise en place d'un nouvel ordre économique et social mondial, l'initiative Action contre la faim et la pauvreté du Brésil, du Chili et d'autres, ainsi que le fonds humanitaire international proposé par le Venezuela.

Le critère, défini par le Programme d'action lui-même, pour juger de sa réussite est sa contribution aux progrès qu'ont obtenus les pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs internationaux de développement et, le cas échéant, leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Le bilan dressé à ce stade indique que nous pouvons et devons faire beaucoup mieux.

C'est pourquoi le Groupe de Rio défend l'idée que la présente Réunion de haut niveau doit résolument renouveler les engagements politiques à l'égard des pays les moins avancés. Nous affirmons notre attachement permanent au développement des pays les moins avancés et encourageons tous les acteurs, à savoir les pays les moins avancés eux-mêmes, les pays partenaires, la communauté internationale et le Secrétariat qui les aide, à redoubler d'effort pour obtenir davantage de succès et assurer la pleine réalisation des objectifs du Programme d'action.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Moctar Ouane, Ministre des affaires étrangères du Mali.

M. Ouane (Mali) : Mes premiers mots seront pour adresser à la Présidente de l'Assemblée générale, les chaleureuses félicitations de la délégation malienne à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de cette soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais ensuite, et d'emblée, adresser mes félicitations et mes remerciements à M. Anwarul Chowdhury, Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de la présente Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Grâce au leadership dynamique et efficace de M. Chowdhury, la présente Réunion se tient à bonne date et, grâce à l'engagement de tous, nous sommes convaincus que cette Réunion aboutira à des résultats importants, permettant ainsi de poursuivre la mise en œuvre des sept engagements du Programme d'action de Bruxelles.

Cinq ans après l'adoption dudit Programme, où en sommes-nous? Disons-le tout net : les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur de la situation et, subséquentement, les pays les moins avancés (PMA) et leurs partenaires de développement doivent consentir des efforts supplémentaires aux plans national, bilatéral, sous-régional, régional et mondial en vue d'atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles. C'est dans cette perspective que je voudrais à présent et succinctement partager avec l'Assemblée l'expérience du Mali en l'occurrence.

Le Mali a pris une part active à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a adopté la Déclaration et le Programme d'action de Bruxelles. Conséquentement, le Gouvernement malien a adopté, dès 2002, un cadre unique de référence pour ses stratégies et politiques de développement, dénommé Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) pour la période 2002-2006. Ce CSLP a été articulé sur trois axes recouvrant, au demeurant, les sept engagements du Programme d'action de Bruxelles, à savoir : le développement institutionnel, l'amélioration de la gouvernance et de la participation; le développement des ressources

humaines et l'accès aux services sociaux de base ; et enfin le développement des infrastructures de base et des secteurs productifs. À cet égard, le rapport national du Mali sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles a permis de faire les constats suivants.

Concernant l'accès aux services sociaux de base, le taux brut de scolarisation a augmenté de 9,66 %, passant de 64,4 % en 2002 à 74 % en 2005. La proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé est passée de 44 % en 2002 à 50 % en 2005. La couverture vaccinale pour le DTCP3 (diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite) est passée de 75 % en 2002 à 90 % en 2005. L'accès à l'eau potable s'est étendu, passant de 57 % en 2002 à 66,1 % en 2005. Le taux de mortalité maternelle et infantile, bien qu'ayant baissé, reste à un niveau préoccupant, respectivement de 500 pour 100 000 naissances vivantes et de 113 pour 1 000.

S'agissant des infrastructures de base, la densité de lignes téléphoniques est passée d'une ligne pour 100 habitants en 2002 à sept lignes pour 100 habitants en 2005. Le taux d'accès global à l'électricité est passé de 12 % en 2002 à 15,03 % en 2005.

Dans le domaine de la bonne gouvernance, des avancées significatives ont été réalisées avec l'adoption du plan de modernisation de l'administration et l'institutionnalisation d'un vérificateur général.

Pour autant, l'incidence globale de la pauvreté n'a pas diminué dans la période considérée, malgré le fait que l'économie malienne ait enregistré, dans l'intervalle un taux de croissance réel de l'ordre de 5,1 % en moyenne de son produit intérieur brut, ce qui reste en deçà de l'objectif fixé par le CSLP, qui était de 6,7 %.

Ce constat s'applique aussi, on en convient aisément, à la quasi-totalité des PMA. Alors que faire? Rappelons d'abord ce truisme : il ne peut y avoir de réduction de la pauvreté sans une croissance économique durable et une redistribution équitable des fruits de cette croissance. C'est pourquoi le Mali, tirant les enseignements de la mise en œuvre de son premier CSLP, en a élaboré un deuxième pour la période 2007-2011 qui met l'accent sur la croissance économique, notamment sur le développement des secteurs productifs, la poursuite et la consolidation des réformes structurelles et le renforcement de l'accès aux services sociaux de base.

Il va sans dire, ensuite, que notre objectif de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2010 dépendra de l'engagement résolu de la communauté internationale d'accroître l'aide publique au développement, d'en améliorer l'efficacité et de favoriser la création d'un environnement international propice à l'insertion des PMA dans le commerce international, et propice également aux investissements étrangers directs et aux transferts de technologies.

S'y ajoute la nécessité d'une implication accrue du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans le plaidoyer auprès des donateurs et des agences de coopération, ainsi que dans le renforcement des capacités des PMA, singulièrement en matière de commerce.

Terminant comme j'ai commencé, je voudrais souligner que le Mali attend que la déclaration que nous adopterons à l'issue de la présente Réunion de haut niveau soit à la mesure des engagements qu'ensemble nous avons souscrits en 2001. Car comment admettre décemment qu'au moment où le monde est plus riche que jamais, le nombre d'habitants des PMA vivant dans la misère passe de 334 millions en 2000 à 471 millions en 2015?

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Morshed Khan, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh.

M. Khan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'essaierai d'être bref dans ma déclaration.

Cet examen à mi-parcours du Programme d'action est extrêmement important pour nous tous, en particulier pour essayer de comprendre pourquoi les pays les moins avancés (PMA) n'ont toujours pas atteint le taux de croissance cible de 7 % par an ni le taux d'investissement de 25 % du produit intérieur brut (PIB). Comme le Programme d'action l'a signalé à juste titre, de forts taux de croissance économique resteront hors de portée des PMA sans une augmentation significative des investissements. Le taux de croissance moyen du PIB a été inférieur à 3 % depuis que nous avons adopté le Programme d'action en 2001, et les investissements sont aussi restés très faibles.

Pour les PMA, la principale contrainte est donc le manque de capital. On s'attendait à ce qu'il y ait une augmentation des flux de capitaux, de l'aide au

développement et des investissements étrangers directs en direction des PMA pour combler l'insuffisance de l'épargne génératrice d'investissements, mais la réalité a été autre. Quelques chiffres pertinents l'illustrent. L'aide publique au développement en faveur des PMA en 2004, selon les données les plus récentes, s'est élevée à 23,8 milliards de dollars, soit 35,7 dollars par habitant des PMA. Cela représente moins de 10 % par jour, ce qui n'est certainement pas suffisant pour compléter les revenus ou stimuler l'épargne.

Au cours de la même année, les PMA ont rendu près de 6 milliards de dollars au titre du service de leurs dettes. De plus, 8 milliards de dollars supplémentaires sont sortis des PMA sous la forme des revenus nets des facteurs attribuables aux entreprises et ressortissants étrangers travaillant dans les PMA. Et la dernière source de sortie de fonds est peut-être la plus délicate : les réserves en devises détenues par les PMA. Les réserves de devises – euros et dollars – détenues par les PMA ont atteint au total 28 milliards de dollars. En fait, elles représentent un prêt à très faible intérêt accordé par les pays les plus pauvres à leurs riches bienfaiteurs. Entre 2003 et 2004, les réserves de change des PMA ayant augmenté de près de 5,5 milliards de dollars, il y a eu une sortie nette de capitaux. Si l'on déduit ces sorties de l'aide publique au développement (APD) et des investissements étrangers directs, on constate que l'injection nette de capitaux dans les PMA n'atteint pas 5 milliards de dollars par an, ce qui représente 0,02 dollar par jour et par habitant des PMA. Ce n'est certainement pas ce qui va remédier à l'absence perpétuelle d'épargne et d'investissement dans les pays les plus pauvres du monde.

Le manque de capitaux ne représente qu'un aspect du problème, l'autre étant le manque d'accès aux marchés. Après l'adoption du Programme d'action, le Cycle de négociations de Doha pour le développement a démarré en fanfare mais est rapidement tombé dans la paralysie, avant même qu'il puisse y avoir de consensus sur l'octroi aux PMA de conditions particulières ou différentielles d'accès aux marchés. Même lorsque les obstacles tarifaires sont bas, les exportations des PMA se heurtent à des barrières non tarifaires et paratarifaires, qui empêchent toute hausse notable des exportations. Par ailleurs, lors des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), on s'est efforcé de dresser les PMA les uns contre les autres en accordant un traitement privilégié à certains PMA. Cela doit cesser; les

exportations de tous les PMA doivent bénéficier du même traitement : l'accès en franchise et sans contingentement.

Le troisième problème réside dans la volatilité des revenus. À l'heure de la mondialisation, le ralentissement économique d'un pays peut avoir des effets négatifs notables sur ses partenaires commerciaux. Les PMA ne sont malheureusement pas en mesure de se prémunir contre les effets dits de contagion. Surtout, l'intensité des chocs peut fortement varier entre les pays riches et les pays pauvres, de même qu'entre les riches et les plus démunis d'un même pays. À cela s'ajoutent les chocs extérieurs, comme la flambée des prix du pétrole qui touchent hors de toute proportion les PMA. Il y a aussi les chocs sur les revenus liés aux phénomènes climatiques – inondations, sécheresses et raz-de-marée –, qui érodent l'épargne intérieure et font obstacle à l'investissement. Nous devons tenir compte de l'asymétrie des incidences des chocs économiques sur les PMA, surtout si l'on considère que les flux de capitaux dans les PMA suivent les mouvements de la conjoncture.

Comment relever ces graves difficultés et faire en sorte que le Programme d'action se traduise par une progression des investissements et de la croissance? J'aimerais faire part de certaines de mes idées sur la question.

Premièrement, nous avons besoin d'une solution novatrice pour régler le problème du fardeau des réserves de change des PMA. Les 28 milliards de dollars que les PMA détiennent actuellement dans leurs réserves représentent en effet une taxe injuste dans la mesure où ils ne peuvent pas s'en servir pour financer leurs efforts de développement. Une solution éventuelle serait d'autoriser les PMA à faire des emprunts sans intérêt garantis par leurs propres réserves. À l'heure actuelle, il revient très cher aux PMA d'emprunter sur leurs propres réserves de change. Il est impératif que les pays à monnaie de réserve acceptent cet arrangement. Sinon, seuls les pays développés, et non les PMA, continueront de profiter de la situation.

Deuxièmement, il faut faire en sorte que les flux de capitaux à destination des PMA soient contracycliques. Il est primordial d'accroître les prêts et l'assistance aux PMA en période de ralentissement économique. Des flux de capitaux contracycliques

favoriseraient la croissance des investissements et rendraient la situation moins volatile dans les PMA.

Troisièmement, il faut élaborer de nouvelles stratégies et de nouveaux mécanismes pour rendre les PMA plus à même de gérer les risques liés aux phénomènes climatiques. La communauté internationale doit s'y employer au maximum et étudier la possibilité de mettre en place dans les PMA des assurances contre les intempéries et des produits dérivés liés aux intempéries.

Quatrièmement, il importe de revoir les règles de l'OMC, en particulier le principe de l'engagement unique et de permettre au plus vite aux exportations des PMA d'entrer en franchise et sans contingentement dans les marchés des pays développés, en attendant la conclusion d'accords sur les subventions agricoles ou l'accès aux marchés des biens non agricoles. Cela est impératif si l'on veut ranimer les négociations de Doha sur le développement.

Cinquièmement, il faut redoubler d'efforts pour identifier et éliminer les contraintes majeures de l'offre qui empêchent les secteurs privés des PMA de devenir compétitifs au niveau international. Il est temps que la communauté internationale prenne des dispositions concrètes pour amorcer l'Initiative d'aide au commerce et un cadre intégré renforcé, dans le but d'éliminer les contraintes liées aux capacités, mais aussi d'identifier et de régler les problèmes soulevés par les obstacles non tarifaires et paratarifaires mis en place dans les pays développés pour bloquer les exportations des PMA. L'Initiative d'aide au commerce et le cadre intégré renforcé devraient se concentrer sur les problèmes qui existent tant dans les économies développées que dans les PMA.

Enfin, il faut que des mécanismes de surveillance et d'évaluation relevant de l'ONU veillent à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et au respect des engagements pris par les pays développés. Nous espérons voir demain un monde meilleur conforme à cette vision.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ban Ki-moon, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée.

M. Ban Ki-moon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations les plus vives à M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa pour son accession aux fonctions de Présidente

de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Je lui souhaite plein succès dans la conduite de ce Dialogue de haut niveau sur les pays les moins avancés (PMA), ainsi que dans l'ensemble de sa noble mission.

Ce bilan à mi-parcours est une bonne occasion de faire le point sur les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, de renouveler notre adhésion à ses objectifs, de partager nos meilleures pratiques et de chercher des moyens efficaces de mener à bien tâche qui nous attend.

À mon avis, les priorités de l'action à mener par les PMA et leurs partenaires de développement doivent être les suivantes. Premièrement, des efforts accrus doivent être faits pour adopter et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement. S'il existe déjà de nombreux accords et programmes internationaux concernant les pays les moins avancés, aux fins, notamment, d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, les recommandations qu'ils contiennent n'ont toujours pas été pleinement intégrées dans les plans et politiques à l'échelon national. Il faudrait que les efforts déployés par les PMA pour adopter et appliquer des stratégies de développement soient vigoureusement appuyés par la communauté internationale.

Deuxièmement, le renforcement des capacités doit être la priorité première de l'action des PMA et de leurs partenaires en faveur du développement. Il est primordial que les améliorations opérées dans les domaines de l'éducation et de la santé, dont rend compte le rapport du Secrétaire général (A/61/173), s'accompagnent d'une hausse des investissements. La protection des ressources humaines est vitale pour le développement durable. Il faudrait en outre consolider les fondements économiques des PMA en investissant davantage dans les infrastructures, l'énergie et le développement agricole et rural.

Troisièmement, il est primordial de reconnaître le rôle joué par les femmes dans le développement des PMA. Pour qu'il y ait progrès social, il est crucial que les femmes aient leur mot à dire et que les sexes soient systématiquement pris en compte dans l'élaboration et l'exécution des politiques. La participation des femmes sur un pied d'égalité favorise le développement. En témoignent les projets de développement, vastes et modestes, qui sont menés sur le terrain : les femmes et les filles sont souvent les principaux agents du changement et du progrès social.

Plus précisément, dans les tâches urgentes que les PMA doivent accomplir, comme éliminer la pauvreté et lutter contre le VIH/sida, la prise en compte des sexes doit devenir un pilier central de la stratégie politique. L'expérience de la Corée montre également que le changement social durable ne pourra être réalisé que lorsque les femmes seront pleinement intégrées au processus.

Quatrièmement, les pays les moins avancés devraient s'efforcer continuellement de renforcer la bonne gouvernance. Il est décourageant de voir un grand nombre de pays les moins avancés continuer à se débattre face aux conflits et aux troubles civils. Il est néanmoins encourageant de voir les avancées faites vers la stabilité économique et la réforme démocratique dans de nombreux autres. Bien qu'il soit vrai qu'il n'existe pas de modèle unique de gouvernance démocratique, la gouvernance peut être améliorée en partageant les meilleures pratiques. À cet égard, la coopération Sud-Sud peut avoir ses propres bénéfices et avantages.

Enfin, les partenaires de développement doivent tenir leurs promesses, en particulier dans les domaines de l'aide publique au développement, de l'allègement de la dette, de l'accès aux marchés et de l'assistance technique. Bien que des progrès encourageants aient été faits dans ces domaines, il faut fournir davantage d'aide. Mon gouvernement reconnaît ses responsabilités à cet égard et a honoré scrupuleusement les engagements qu'il a pris. Comme annoncé lors du Sommet mondial de l'année dernière, nous allons

doubler d'ici à 2009 notre aide publique au développement (APD) et la tripler d'ici à 2015 pour atteindre environ 3 milliards de dollars. Nous sommes actuellement en train de prendre les mesures nécessaires pour introduire une taxe de solidarité sur les billets d'avion qui devrait renforcer notre APD. En particulier, par le biais de notre initiative pour le développement de l'Afrique, nous triplerons d'ici à 2008 notre aide à l'Afrique, où se trouvent les deux tiers des pays les moins avancés.

Mais l'aide seule n'est pas suffisante. L'histoire du développement dans de nombreux pays, y compris le mien, a montré que la promotion du commerce est le moyen le plus efficace de réaliser une croissance soutenue. C'est pourquoi mon gouvernement appuie l'Initiative d'aide au commerce, en particulier pour les pays les moins avancés, et nous élargirons également l'accès en franchise de droits et sans contingentement aux biens provenant des pays les moins avancés.

Cet examen à mi-parcours est une occasion qui nous est offerte de renforcer les partenariats mondiaux pour le développement des pays les moins avancés. Consacrons-nous à nouveau à réaliser un monde qui prenne soin des pays les moins avancés d'aujourd'hui pour qu'ils puissent être demain les moteurs de la liberté et de la prospérité. La première étape, bien entendu, est de nous assurer que nous employions les cinq prochaines années pour nous acquitter des promesses faites à Bruxelles.

La séance est levée à 13 h 15.